

TEMPERATURE

Bulletin d'après le thermomètre de
Hearn & Harrison, rue Notre-Dame,
1040 et 1442.

Aujourd'hui maximum 40
Même date l'an dernier 20
Aujourd'hui minimum 19
Même date l'an dernier 10

La Patrie

Pronostic pour
les prochaines
vingt-quatre
heures.



Toronto, 4. — Vent violent de l'ouest
et du nord-ouest, temps généralement
beau; un peu de neige. Température
plus froide ce soir et mardi.

23^e ANNÉE — N^o 7 — HUIT PAGES

MONTREAL LUNDI, 4 MARS 1901

LE NUMERO: UN CENTIN

DEWET AU LARGE

Il a traversé l'Orange avec le
gros de ses troupes, près
de Colesberg.

La peste se propage au Cap

DEWET

Londres, 4. — DeWet a perdu beau-
coup d'hommes, de munitions et de
provisions au cours de son incursion
dans la Colonie du Cap, mais il sem-
ble s'être échappé adroitement avec
le gros de ses troupes. Le comman-
dant Herzig a sans doute traversé
l'Orange avec lui.

Le général Bruce Hamilton, qui
était à sa poursuite, a appris que De
Wet était parti à Philippstown, au
nord-ouest de Colesberg. Il s'est ren-
du là-bas pour apprendre que les
Boers n'étaient pas allés à Phil-
lipstown et traversaient la rivière à Co-
lesberg.

Une dépêche de Colesberg dit :

« Nos nombreuses colonnes sont en-
core à la poursuite de DeWet. Une
grande animation règne ici. Les trou-
pes partent en diverses directions. »

« Quinze cents Boers, y compris le
général DeWet et le président Steyn,
dit-on, sont traversés à la nage la
rivière Orange à Lilliefontein, près du
pont de Colesberg. »

LA PESTE

Le Cap, 4. — La peste bubonique a
failli son apparition parmi les indigè-
nes employés dans la manufacture de
dynamite de Debeers, à Somerset
West, un village situé sur False Bay,
à trente milles du Cap. D'après un
rapport officiel, il y a eu quatre ma-
lades de la peste admis à l'hôpital
ici, hier.

Au Cap, on a trouvé hier cinq ca-
davres de nègres morts de la peste.

UN BEAU SERVICE

Londres, 4. — On vient de constater
au bureau de la Guerre un fait sans
précédent dans les annales militaires.
Les fonctionnaires du ministère de la
guerre croyaient que les volontaires
de Liverpool étaient encore en Afri-
que-Sud, attendant des ordres. Or,
ces mêmes fonctionnaires viennent
d'apprendre que les volontaires sont
de retour à Liverpool depuis quatre
mois au moins.

UNE GLACE SE BRISE

Un accident étrange s'est produit à
la pharmacie de la Colonial House,
rue Ste-Catherine, hier soir, à 6.40
heures. L'une des grandes vitres a
été réduite en miettes par suite d'une
explosion dont la cause est inconnue.
Un grand nombre de bouteilles de mé-
dicaments placés dans la vitrine, ont
été brisés, occasionnant un domma-
ge sérieux.

CERCLE VILLE-MARIE

Le Cercle Ville-Marie donnera sa
troisième grande soirée de la saison
d'hiver, mardi prochain, 5 courant.
M. Denis Lanctôt, étudiant en
droit, se chargera de la partie litté-
raire. Il nous parlera de Garcia Mo-
reno.

De plus, quelques amateurs du Cer-
cle interpréteront la jolie comédie-
vaudeville en deux actes d'Anthony
Mars : "Tête-Folle," avec chant et
musique.

NOUVEAUX MEUBLES

Une des choses particulièrement in-
téressantes à la Compagnie S. Corley
est l'arrivée des nouveaux meubles du
printemps. Les meubles d'Amérique
ont tous contribué à former ce mer-
veilleux assortiment dont le grand
magasin peut à bon droit s'enorgueil-
lir. Les prix modiques dominent.

7-1

La tragédie de la rue Desjardins a
eu samedi après-midi un dénouement
que nul ne prévoyait.

Le jury, après avoir entendu la
preuve, a rendu un verdict de "mort
naturelle", et George Maynard, sur
lequel pesaient tous les soupçons, a
été rendu à la liberté après avoir été
exonéré de tout blâme.

Nous avons publié samedi une par-
tie des témoignages qui ont été en-
tendus à l'enquête, à la séance de
l'avant-midi. Nous avons dit ce que
Mme Fiset, Mme Mercil, Mme Bar-
ry, M. Pratte, Mme Mainville ont
rapporté. Mlle Fabiola Balthazar,
qui a ensuite été assermentée, a dit
que les chiens aboyaient furieuse-
ment lorsqu'elle s'est présentée chez
la victime jeudi soir. Elle a raconté
la scène qui a eu lieu entre les deux
époux la veille, mais elle a déclaré
que jamais Maynard n'a prêté de
menaces contre sa femme devant elle.

Madame Mainville a été assez sou-
vent témoin de disputes entre les
époux. Un soir de l'été dernier, elle
a entendu Maynard qui était ivre
dire à sa femme : "Je vais te tuer."

Quant à la tragédie elle-même, le té-
moin n'en connaît rien.

Sa belle-mère a entendu un bruit
sourd. Ce bruit semblait avoir été
causé par la chute d'un corps. Un peu
plus tard, elle a entendu un autre
bruit moins prononcé.

MM. Sam. Goldstein et Frank Ra-
jotte, tous deux employés à la gare
Viger, sont partis en compagnie de
Maynard, jeudi, à 11.30. Ils se sont rendus au res-
taurant Lebel, rue Craig, où Maynard a
pris deux verres de Scotch whisky.
Goldstein les ayant quittés Maynard
et Rajotte se sont rendus au res-
taurant Lafleur, coin des rues St-Hubert
et Ste-Catherine, où ils ont pris deux
autres consommations. Maynard pa-
raissait quelque peu influencé, par les
liqueurs qu'il avait absorbées lorsque
Rajotte l'a quitté.

M. Albert Payfer, gardien de la
gare a trouvé une hache qu'il crut

EN L'HONNEUR DE L'HON. LOMER GOUIN

Le banquet de ce soir offert par le Club Libéral
de la partie Est.



M. J. A. DENIGER, trésorier du Club
Libéral, depuis sa fondation



M. JOSEPH DESJARDINS, directeur
du Club Libéral de la partie Est



M. L. ASSELIN, directeur du Club
Libéral de la partie Est.

C'est ce soir qu'aura lieu à l'hô-
tel de la Place Viger, le banquet of-
fert par le Club Libéral de la partie
Est, en l'honneur de l'honorable Lo-
mer Gouin, le commissaire des Tra-
vaux Publics pour la province de
Québec.

Ce banquet fera époque dans les an-
nales politiques du pays et principa-
lement dans celles du Club Libéral de
la partie Est.

Nous croyons faire plaisir à nos
lecteurs en leur présentant aujour-
d'hui les photographies des dignitari-
es de ce club qui, quoique bien jeune
encore, (il n'a été fondé qu'en 1898)
a rendu de grands services à la cause
libérale depuis qu'il existe.



M. J. A. LARIVÉE, secrétaire-archiviste



M. J. A. LARIVÉE, secrétaire-archiviste



M. J. A. LARIVÉE, secrétaire-archiviste



M. J. A. LARIVÉE, secrétaire-archiviste



D. A. LAFORTUNE, avocat
PREMIER PRÉSIDENT
DU CLUB.



D. A. LAFORTUNE, avocat
PREMIER PRÉSIDENT
DU CLUB.



M. H. GERVAIS, avocat, docteur en
droit et professeur à l'Université La-
val.



M. H. GERVAIS, avocat, docteur en
droit et professeur à l'Université La-
val.



M. F. G. CHAMBERLAND, directeur



M. F. G. CHAMBERLAND, directeur



M. F. G. CHAMBERLAND, directeur



M. F. G. CHAMBERLAND, directeur



M. HECTOR HAMEL, 2^eme VICE-PRÉS.



M. HECTOR HAMEL, 2^eme VICE-PRÉS.



M. J. A. LARIVÉE, secrétaire-archiviste



M. J. A. LARIVÉE, secrétaire-archiviste

PHOTOGRAPHIES J. A. DUMAS 112 VITRE, COIN St-LOURENT.

Pendant les deux premières années,
c'est M. David Lafortune, avocat,
qui a présidé aux destinées de ce club.
Au mois de décembre dernier M.

Lafortune a eu pour successeur M.
Honoré Gervais, avocat, docteur en
droit et professeur à l'Université La-
val.

Le nouveau président du Club Libé-
ral de la partie Est de Montréal, est
l'idole des membres de son club, et
c'est grâce en grande partie à lui, si

le banquet qui sera donné ce soir, au
Viger en l'honneur de l'honorable M.
Gouin, prend les proportions d'un
des événements mémorables de l'an-
née.

MANIFESTATION

Les étudiants protestent contre
un article du "Journal"

Les étudiants ont été indignés du
compte rendu que le "Journal" a fait
de leur démonstration au Monument
National, samedi soir. Ce matin,
après les cours, ils ont vivement pro-
testé contre ce que cet article avait
d'injurieux pour eux, et ils ont réso-
lu d'un commun accord de faire une
démonstration devant le "Journal".
Ils se sont donc rendus en corps, dra-
peaux en tête, rue St-Jacques, où ils
se sont emparés des bulletins du
"Journal" qu'ils ont fait brûler.
Après le chant du "Libera" le prési-
dent a informé les autorités du
"Journal" que la démonstration sera
répétée demain s'il ne retranche pas ses
accusations.

Voici l'extrait de l'article dont les
étudiants se plaignent :

"Que les étudiants accaparent les en-
tractes, parfait. Mais que leur brou-
haha se permette d'arrêter les cours
de la représentation, qu'il force le ri-
deau à se baisser, qu'il soit gênant
ou même insultant aux dames, hola!
Pour la bonne réputation de notre
université, les présidents des
diverses facultés de Laval feraient
bien de régler d'avance le programme
des manifestations publiques et de
mettre la bride à quelques-uns qui
pensent certainement faire beaucoup
d'esprit en poussant des cris de paon
au milieu d'une scène qui mérite l'at-
tention et l'admiration d'un auditoi-
re, en insultant une dame assez dis-
tinguée pour ne pas répondre."

Les étudiants se sont ensuite ren-
dus devant le bureau des "Débats",
qui ont blâmé les étudiants, hier. Ils
y ont répété la même manifestation.

MONUMENT NATIONAL

Cours publics du soir — Minus

Ce soir, à 8 heures, salle No 11,
disons-nous conférence du cours de
mines.

Programme : Régions géologiques de
la province de Québec (suite). — La
Rive sud du St-Laurent. Les terrains
Cambro-siluriens et Siluriens de la
Beauce. Les terrains Siluriens et dé-
voniens de la Gaspésie. Le Pétrole, le
Plomb et le Platine. Gisements, Dé-
couverts, Exploitations.

CLUB LETELLIER

Séance intéressante au Club Letel-
lier mardi soir, le 5 courant, à 8
heures p.m. Conférence sur "Le Ra-
patriement," par M. Wilfrid Locat.
MM. A. Rivet et H. Mercier, avocats,
seront présents. Les membres du club
et les amis sont cordialement invités.

EPELERINAGES JUBILAIRES

Les pélerinages jubilaires se sont
continues, hier après-midi, avec un
fervor non moins admirable que di-
manche dernier. A certains mo-
ments, les rues et les églises étaient
littéralement encombrées.

Sur invitation spéciale de Mgr Bru-
ché, les étudiants, les professeurs de
l'Université, et tous les membres des
carrères libérales se sont rendus au
palais épiscopal à une heure, hier
après-midi, pour commencer, eux
aussi, la série des pélerinages. L'invita-
tion ayant été faite un peu tard,
un bon nombre de ceux à qui elle
s'adressait n'a pu y répondre. On es-
père que dimanche prochain tous se-
ront présents.

NOUVEAUX TISSUS QUI SE
LAVENT

Une grande activité règne dans ce
département, au grand magasin. Les
acheteurs sont à bout de ressources et
des clients enthousiastes et joyeux
font des achats considérables. Nos
tissus qui se lavent forment la plus
belle collection qui se soit jamais
vue en cette ville, ou dans aucune
autre ville du Canada.

7-2

L'AFFAIRE DE LA RUE DESJARDINS

La femme Maynard est morte de frayeur après avoir été mordue par
ses chiens rendus furieux par un jeûne prolongé.

Le mari exonéré à l'enquête du Coroner

tachée de sang dans le hangar atten-
nant à la cuisine. Il a constaté que
le lit était couvert de sang et il a
trouvé des lambeaux de chair sur les
draps. Il a livré le cadavre et les pièces
à conviction aux médecins autopsi-
stes.

Le détective Lamouche, ensuite as-
sermenté, fait une description détaillée
de l'aspect de la maison lorsqu'il
est arrivé. Il a remarqué des taches
de sang un peu partout, sur les por-
tes, au-dessus de l'évier, etc. Dans le
bois des cabinets d'aisance, il a trou-
vé du sang mêlé à l'eau. Il a aussi
trouvé des lignes imprégnées de sang
dans la chambre à coucher et dans le
cabinet de toilette.

Il a conduit Maynard au poste cen-
tral. Maynard lui a demandé de faire
des recherches pour découvrir si
quelqu'un n'était pas entré la veille.
Il a déclaré au chef de la sûreté qu'il
avait cru préférable d'attendre au
matin pour donner l'alarme.

Le détective O'Keefe a constaté
que la coiffe, la chemise et la camise-
sole de Maynard étaient tachées de
sang. Comme explication, il a dit
que c'est en se couchant sur le lit
qu'il avait taché ses habits.

Geo. Maynard est ensuite intro-

duit. Il est pâle et paraît agité. Il
se calme cependant, lorsque le cor-
ner lui dit qu'il est libre de donner
ou de ne pas donner sa déposition.
M. McMahon, le prévient que tout ce
qu'il pourra dire, servira dans le
procès qu'il subira, s'il est maintenu
en état d'arrestation.

Maynard déclare qu'il veut dire ce
qu'il sait, et il débute en disant qu'il
est bien le mari de la victime.

"Jeudi matin, continue-t-il, je suis
parti de ma demeure vers 7.45 heu-
res. Ma femme était encore couchée.
Elle se plaignait d'être malade et elle
manifestait le désir de rester au lit
quelque temps pour se rétablir. C'est
la dernière fois que j'ai vu ma femme
jusqu'à mon retour, le soir, un peu
après minuit. Je suis entré dans
la maison, je suspendis mon casque
et mon paletot dans le passage. J'ai
pénétré dans la salle à dîner pour
faire de la bière et c'est alors que
j'ai vu ma femme étendue sur le plan-
cher. Sa chemise de nuit était en
lambeaux, et le plancher était cou-
vert de sang. Je constatai qu'elle
était morte.

Je revins à la porte d'entrée et je
ne sais si c'est le choc nerveux que
je reçus à la vue du cadavre, mais
au lieu de sortir, je gagnai la cham-

bre à coucher. Il n'y avait pas de
lumière dans cette chambre et je
dois être tombé sans connaissance
sur le lit. Je ne me rappelle rien
après cela. Au jour, je vis que le lit
était couvert de sang, juste à l'en-
droit où j'étais couché. J'endossai
mon paletot immédiatement et me
rendis chez mon beau-père, je le vis
et je lui dis que ma femme était mor-
te. Je vis aussi ma belle-sœur et lui
dis la même chose. Ils m'accompa-
gnèrent tous deux jusqu'à la maison.
Ma belle-sœur partit pour aller qué-
rir un médecin et téléphoner au cor-
oner. Le médecin vint, je ne sais
pas qui, et après avoir regardé le
cadavre, il dit que cette femme avait
été battue. Le coroner arriva un peu
plus tard, mais je ne sais pas ce qu'il
se dit attendu que l'on parlait fran-
çais. Cependant, je dois excepter le
moment où le coroner me parla. Il
me accusa pas d'avoir tué ma femme,
mais il me dit qu'il pensait qu'il
serait mieux pour moi de me remon-
trer entre les mains de la police."

Je me rappelle de rien autre chose.
Avez-vous vu cette hache trouvée
dans le hangar? demanda M. Mc-
Mahon.

"Je crois que cette hache que j'ai
vue entre les mains d'un jeune hom-

me appartient à la maison."

Après avoir apposé sa signature,
Maynard est ramené par les détecti-
ves, et M. McMahon suspend la séan-
ce jusqu'à 3 heures p. m., pour en-
tendre le témoignage des médecins.

A l'heure présente, les jurés étant
tous à leur poste, le Dr C. N. Poitras
a été assermenté.

Il a raconté comment il avait été
appelé auprès de la victime. Le mari
et le père de la défunte étaient là.
Les plaies qu'il a constatées sur le
cadavre lui ont d'abord fait croire
qu'il était en présence d'un crime,
mais après un examen plus minutieux,
il en est venu à la conclusion que la
blessure à la cuisse avait été causée
par des morsures. Il a constaté à
l'autopsie que tous les organes de la
défunte étaient sains.

En réponse au coroner, le Dr Poi-
tras dit que la blessure a été faite
partie avant la mort et partie
après.

« Croyez-vous possible qu'une per-
sonne vive-morte puisse être dévorée
par des chiens ? »

« Oui, si ces chiens sont affa-
més. »

Le Dr Wyatt Johnson, le témoin
suivant, dit qu'il n'a pas pu établir
d'une façon positive la cause de la

mort. Il n'y a pas de marques de vio-
lence, et les blessures n'indiquent pas
qu'elles aient été faites avec un in-
strument. Il reconnaît que ces blessu-
res proviennent de morsures de
chiens. Les contusions à la tête et à
la cuisse ne peuvent pas avoir été
causées par un coup de hache. Les
organes exhalent une forte odeur
d'alcool. Les taches remarquées sur
la hache étaient de la rouille et non
du sang. Les taches sur les draps et
le matelas n'étaient pas très épaisses.
L'eau trouvée dans le boi des ca-
binets contenait une petite quantité
de sang.

Le Dr Johnson est d'avis que les
blessures n'ont pu elles-mêmes causer
la mort.

"La perte de sang n'a pas été très
considérable."

"Selon moi, conclut le Dr Johnson,
les blessures ont été faites pendant la
vie. Les taches de sang remarquées
sur les murs étaient à la hauteur
d'un chien. Quant à la chemise de
nuit, je ne saurais dire comment elle
a été déchirée."

Les Drs C. A. Dugas et George Vil-
leneuve corroborent pleinement les
déclarations du Dr Johnson.

Le coroner McMahon rappelle Mme
Barry, la sœur de la défunte, pour

donner de nouvelles explications. En
réponse aux questions de M. McMa-
hon, elle dit que sa pauvre sœur al-
lait beaucoup les chiens. Elle en
avait sept. Ces chiens étaient fort af-
famés lorsqu'ils ont été conduits chez
elle, et c'est avec beaucoup de diffi-
culté que l'on a pu retirer l'un d'en-
tre eux du dessous du lit. Elle expli-
que que quand sa sœur était ivre, elle
ne donnait pas à manger à ses
chiens. Mad. Barry explique que les
chiens étaient fort méchants et qu'elle
a elle-même été égratignée en les ca-
ressant.

La preuve était terminée. Le cor-
oner, en prenant la parole, dit qu'il
appartient aux jurés de décider du
sort de Maynard. Il fait ressortir les
points favorables ou défavorables.
"Vous avez un devoir rigoureux à
remplir, dit-il, et la tâche qui vous
incombe est très grave. Vous devez
peser soigneusement tous les points de
la preuve, car il s'agit ici d'une
cause de mort, et de votre verdict
dépendra la mise en accusation d'un
citoyen."

Après avoir délibéré assez longue-
ment, le jury a rendu le verdict sui-
vant :

"Que Marie Adeline Pratt, est mor-
te d'un choc nerveux, ou de peur causé
par l'attaque de ses chiens, alors
qu'elle était ivre-morte; M. Mercier,
président des jurés, et M. Thibault,
un autre juré, demandant que la po-
lice continue ses recherches."

MM. Mercier et Thibault, qui étaient
d'abord dissidents, ayant signé le
verdict comme les autres jurés, le cor-
oner a ordonné de remettre immédia-
tement George Maynard en liberté.

Maynard est parti en compagnie de
sa sœur et s'est rendu immédiatement
auprès de sa vieille mère, rue Onta-
rio.

On conçoit la joie de la pauvre
femme en revoyant libre son fils, qui
est son seul soutien.

Dans notre compte-rendu de samedi
nous avons, par suite d'une erreur
involontaire, prêté à Madame Des-
marquet des paroles qui ont été pro-
noncées par une autre voisine.

CAREME DANS LES EGLISES

A LA CATHEDRALE

A la cathédrale, hier, M. le chanoine Archambault a traité des éléments constitutifs du contrat-sacrement. Il établit d'abord que dans le mariage chrétien, le contrat et le sacrement sont une seule et même chose. Là où il y a un contrat légitime, il y a un sacrement, et vice versa. Le sacrement, le contrat existe aussi. La conséquence logique de cette identité est que, dans le mariage chrétien, la matière et la forme du contrat sont la matière et la forme du sacrement, sont le ministre et le sujet du sacrement.

La Matière et forme. — On enseigne généralement que le consentement des parties contractantes est à la fois la matière "proche" et la forme du contrat-sacrement de mariage, conformément au décret du concile de Florence : "la cause efficiente du mariage est régulièrement le consentement mutuel exprimé par les paroles des époux étant présents. Il est ainsi du reste dans tous les contrats, le consentement manifesté des parties le constitue."

La validité du mariage exige que le consentement soit "vrai" et "intérior" ; "déliré", c'est-à-dire donné avec connaissance de cause, exempt de violence et de crainte grave, extrinsèque, injuste et portée en vue d'extorquer le consentement ; qu'il soit "personnel", exprimé extérieurement au moins par des signes ; "qu'il porte sur la tradition présente" ; enfin "qu'il ne renferme aucune condition contraire à l'essence du mariage."

Dans les pays où le décret du Concile de Trente a été promulgué, le consentement, pour être valide doit aussi être donné en présence de deux témoins et du curé propre de l'une des parties contractantes.

Le consentement des parents au mariage de leurs enfants mineurs, nécessaire pour que ce mariage soit licite, n'est pas essentiel à sa validité. Le droit naturel, le droit positif divin ne l'exigent en aucune façon, pas plus que le droit ecclésiastique.

Le ministre et le sujet. — Le mariage chrétien n'étant pas autre chose que le contrat naturel élevé à la dignité de sacrement, les parties contractantes sont elles-mêmes le ministre du sacrement. Le prêtre qui assiste au mariage est donc un simple témoin, autorisé à recevoir valablement le consentement des parties. La bénédiction nuptiale, très utile sans doute au point de vue spirituel, n'est nullement requise pour la validité du sacrement.

Avant le concile de Trente, l'Eglise tenait pour valide le mariage célébré sans la présence du prêtre, et aujourd'hui encore, elle le regarde comme tel dans les pays où le décret "Tametsi" n'a pas été promulgué.

Tout chrétien, catholique ou hérétique, baptisé, en possession de sa raison, est le sujet du sacrement de mariage, pourvu que par ailleurs soient observées les lois naturelles, divines et ecclésiastiques relatives à la validité du mariage.

Pour recevoir licitement le sacrement de mariage et en retirer les fruits de salut que Jésus-Christ y a attachés, il faut se proposer une fin honnête ; avoir généralement obtenu le consentement des parents, s'il s'agit d'enfants mineurs ; n'être lié par aucun empêchement prohibitif ; enfin, sous peine de profanation sacrilège du sacrement, être dans l'amitié de Dieu.

Le sacrement de mariage, administré avec les conditions requises, assure la joie, l'harmonie, la fidélité dans l'amour, des joies pures et douces, la réconciliation aux heures de la souffrance et du sacrifice, et, par-dessus tout, la coopération efficace à l'œuvre de Dieu créant l'homme non pour le temps, mais pour l'éternité, non pour les biens temporels, éphémères et grossiers, mais pour les biens éternels et impérissables et parfaits de la vie future.

A NOTRE-DAME

Monsieur Rozier a prononcé son deuxième sermon hier à Notre-Dame. Mgr Bruchési avait tenu à réhausser par sa présence la grandiose et religieuse de la cérémonie et de la prédication savante de Mgr Rozier.

On a remarqué vu à Notre-Dame, une foule immense comme celle qui se pressait dans la vaste nef de ce temple, pour entendre la parole de Dieu.

Ce dernier a commencé par remercier l'archevêque de Montréal, d'être venu entendre sa parole, et a continué en faisant le récit de la touchante histoire de la Samaritaine.

Les résistances de cette femme qui se débat sous les mains de la grâce conquérante, sont la copie de toutes les résistances, et sur les lèvres de cette orientale aux yeux peints, qui s'est faite vendeuse de plaisirs et sacré de foyers, se pressent toutes les objections de l'incrédulité qui se rebelle, du rationalisme qui veut des démonstrations, de la fausse science qui se confie et, par-dessus tout, du matérialisme qui veut jouir. Il suffit de méditer cette page sainte de l'Evangile pour voir la marche technique des combats d'amour que Dieu entreprend contre les âmes, tactique de l'attaque, tactique de la résistance, offensive de la grâce, défensive du péché et, enfin, secret de la victoire de l'âme ou de l'autre.

Après son brutal refus au voyageur, qui ne demande qu'à appliquer un instant ses lèvres au bord de l'amphore débordante, la femme de Sichar raconte son urne et va reprendre la route de la cité, sans un regard de plus sur ce Juif sollicitateur. C'est la première forme de résistance, la mutisme. Raisonner avec Dieu, c'est être vaincu d'avance. Le meilleur est de lui tourner le dos.

Mais Dieu presse avec une infinie tendresse dans sa voix : "Si tu savais le don de Dieu !" C'est l'excuse de la Samaritaine. Elle ne sait pas. Ce sera, au moment de l'agonie, l'excuse des Juifs qui assassinèrent Jésus : "Ils ne savent pas." C'est l'excuse éternelle de toutes les consciences qui résistent ; elles ne savent pas les félicités de l'innocence, ni les joies du repentir, ni la fraîcheur des ondes divines, ni l'abondance des tables éternelles, ni les gloires de la lumière, ni les sérénités joies de la vertu, ni la grande et pleine liberté de la servitude divine. "Elles ne savent pas." Si elles savent "elles demanderaient-elles-mêmes à boire au Maître, et il leur donnerait d'une eau qui sera vivante."

AUX GESU

Le R. P. Lalonde a continué, hier, la série de ses conférences sur "la Foi, la manifestation première du progrès de toute nation catholique."

"Qui dit justice dit respect du droit d'autrui, et parler de droit, c'est parler de propriété. Mais qu'est-ce que la propriété ?

Et l'éloquent prédicateur, après avoir indiqué la fausseté des définitions données par Platon, Mirabeau et Montesquieu, définit lui-même la propriété considérée dans son origine : "la loi définit ensuite considérée dans sa nature : 'La plume faculté de disposer à son gré de biens matériels, à moins de prohibition légale.' Il commente cette seconde définition en quelques traits, puis revient à la première et continue :

"Elle vient de la nature, non pas de la loi civile. La loi civile ne lui crée pas des droits, elle la protège, la reconnaît, la consacre, si vous voulez, rien de plus. Et si la loi civile s'arroge le droit de démolir et de détruire, la loi se met à elle-même et le droit reste."

La propriété, c'est le travail sur la matière fournie par Dieu. Et si vous me dites que la matière toute préparée se donne parfois à l'homme sans travail, et qu'il est des pays plus heureux que le "pays où fleurit l'orange", dont les fruits toujours mûrs s'offrent à tous ceux qui les veulent cueillir ; eh bien ! je réponds qu'il faut détacher le fruit de la branche, ce geste, c'est votre travail, et ce travail, c'est votre propriété. Il n'est plus libre à votre voisin de prendre indifféremment l'orange dans votre main, ou l'orange sur la branche. Celle-ci, c'est la vôtre. Il le sait, vous le savez, la nature a tout le dit : c'est un droit naturel.

Et de même que le travail crée le droit de posséder, il crée également — je me contenterai ici de l'indiquer — le droit de transmettre ce que l'on possède et par conséquent le droit de l'hériter.

Droit naturel, ai-je dit ; il ne s'ensuivrait pas, ne s'ajoutant pas. On fait acte de propriété avant même de savoir ce que c'est la propriété. Prenez à un enfant le gâteau que sa mère lui a donné ou le jouet qu'il s'est fabriqué, et tout son petit être se révolte, ses petites mains crispées, ses yeux où brillent des éclairs, sa voix perçante d'indignation enfantine, vous crient, avec le désespoir de la faiblesse, mais avec la conscience du droit : "C'est à moi, c'est ma propriété, ne m'enlevez pas ça !"

Qu'est-ce donc qui crie dans cet enfant, dont l'esprit n'est encore qu'un embryon dans cette masse de chair rose ? C'est la nature, et cette nature inconsciente affirme le droit principe de la propriété.

LES VOIS NATIONAUX

C'est qui est vrai de l'individu-enfant, l'acte qui du peuple-enfant, qui est enfant par l'âge ou qu'il soit par sa faiblesse. Qu'une nation puissamment armée s'arrose sur lui des droits, parce qu'elle a des ambitions voraces, des canons, de gros bataillons, des généraux de toutes les médailles, qu'elle se mette en frais de démolir, comme à coups de pied, les frontières de ce petit peuple, d'envahir son territoire pour le démembrer et le partager ensuite, ainsi que les débris d'une belle chaise, entre les vainqueurs affamés, ainsi que le fit la Prusse et la Russie de la Pologne ; ou bien pour l'annexer violemment, comme on annexe un homme à une croix en l'envoyant, alors ce peuple-enfant se dresse dans son indignation, les mains crispées sur le trésor national qu'on veut lui arracher, et il pousse un cri dont le monde retentit, qui vibre du désespoir de la faiblesse, et de la conscience du droit : "C'est à moi, c'est ma propriété, tu n'es un voleur !"

L'orateur insiste pas très longuement sur les attentats dirigés contre certains peuples, de même qu'il ne fait qu'effleurer la question du vol de la propriété religieuse, car il veut surtout traiter du vol de la propriété privée.

Il est peut-être plus important, dit-il, de bien comprendre ce qu'est, en notre temps, le vol de la propriété privée.

LES VOIS FIN-DE-SIECLE

"Autrefois, on volait, mais on savait au moins et on se l'avouait, qu'on était voleur ; — on vivait et on mourait quelquefois sans restituer ; mais on savait, et tout le monde le savait, qu'on était voleur. Aujourd'hui, n'est pas tout à fait cela. L'industrie le change, le papier-monnaie, le capital-action, le trust, ont créé un monde d'affaires compliqué, et dans lequel il est permis à chacun de jouer au plus fin, de bousculer et d'écarter son voisin, à condition d'éviter les condamnations de la loi civile. On s'arrange donc pour cela."

De fait, la loi civile, qu'est-ce donc ? C'est l'obstacle posé à l'homme par un autre homme. Mais, ce qu'un homme a posé, est-ce qu'un autre homme ne peut le contourner ? Oui. Seulement, il y a la conscience, un obstacle posé par Dieu, celui-là. Que faire alors ? Alors, il n'y a qu'à violer la conscience et à l'assouplir. Et c'est ce qu'on a fait.

On a pris de bons vieux mots illustres, et on leur a donné une signification toute nouvelle.

L'escroquerie s'est appelée habileté ; est-ce que la conscience condamnait l'habileté ? — Le prix d'achat d'une âme ou d'une complaisance est appelé une récompense ; est-ce que la conscience condamnait les récompenses ? L'intrigue rusée s'est appelée de la finesse et de l'esprit ; est-ce que la conscience condamnait l'esprit ? Les pots de vin se sont appelés des magnificences ; est-ce que la conscience condamnait la magnificence ? Et le coupable se fait dire enfin tout bas par sa conscience : Tu es honnête puisque les tribunaux ne t'ont pas condamné à la prison.

Et l'on a forcé cette grande noble dame qu'est l'honnêteté de frayer avec des intrigants, des flous, des faiseurs habiles et de tâcher de s'y trouver à l'aise, afin de leur permettre de se dire honnêtes en volant.

LES CAUSES DU MAL

Si l'on voulait énumérer les causes de cette malhonnêteté d'aujourd'hui, on en trouverait plusieurs : la fièvre du gain, la fortune vite, l'ambition qui, dans la mortelle fièvre, donne le vertige ; la luxure, la triomphe de la haute vanité, les plaisirs sensuels des sens dis-

Le R. P. Lalonde a continué, hier, la série de ses conférences sur "la Foi, la manifestation première du progrès de toute nation catholique."

"Qui dit justice dit respect du droit d'autrui, et parler de droit, c'est parler de propriété. Mais qu'est-ce que la propriété ?

Et l'éloquent prédicateur, après avoir indiqué la fausseté des définitions données par Platon, Mirabeau et Montesquieu, définit lui-même la propriété considérée dans son origine : "la loi définit ensuite considérée dans sa nature : 'La plume faculté de disposer à son gré de biens matériels, à moins de prohibition légale.' Il commente cette seconde définition en quelques traits, puis revient à la première et continue :

"Elle vient de la nature, non pas de la loi civile. La loi civile ne lui crée pas des droits, elle la protège, la reconnaît, la consacre, si vous voulez, rien de plus. Et si la loi civile s'arroge le droit de démolir et de détruire, la loi se met à elle-même et le droit reste."

La propriété, c'est le travail sur la matière fournie par Dieu. Et si vous me dites que la matière toute préparée se donne parfois à l'homme sans travail, et qu'il est des pays plus heureux que le "pays où fleurit l'orange", dont les fruits toujours mûrs s'offrent à tous ceux qui les veulent cueillir ; eh bien ! je réponds qu'il faut détacher le fruit de la branche, ce geste, c'est votre travail, et ce travail, c'est votre propriété. Il n'est plus libre à votre voisin de prendre indifféremment l'orange dans votre main, ou l'orange sur la branche. Celle-ci, c'est la vôtre. Il le sait, vous le savez, la nature a tout le dit : c'est un droit naturel.

Et de même que le travail crée le droit de posséder, il crée également — je me contenterai ici de l'indiquer — le droit de transmettre ce que l'on possède et par conséquent le droit de l'hériter.

Droit naturel, ai-je dit ; il ne s'ensuivrait pas, ne s'ajoutant pas. On fait acte de propriété avant même de savoir ce que c'est la propriété. Prenez à un enfant le gâteau que sa mère lui a donné ou le jouet qu'il s'est fabriqué, et tout son petit être se révolte, ses petites mains crispées, ses yeux où brillent des éclairs, sa voix perçante d'indignation enfantine, vous crient, avec le désespoir de la faiblesse, mais avec la conscience du droit : "C'est à moi, c'est ma propriété, ne m'enlevez pas ça !"

Qu'est-ce donc qui crie dans cet enfant, dont l'esprit n'est encore qu'un embryon dans cette masse de chair rose ? C'est la nature, et cette nature inconsciente affirme le droit principe de la propriété.

LES VOIS NATIONAUX

C'est qui est vrai de l'individu-enfant, l'acte qui du peuple-enfant, qui est enfant par l'âge ou qu'il soit par sa faiblesse. Qu'une nation puissamment armée s'arrose sur lui des droits, parce qu'elle a des ambitions voraces, des canons, de gros bataillons, des généraux de toutes les médailles, qu'elle se mette en frais de démolir, comme à coups de pied, les frontières de ce petit peuple, d'envahir son territoire pour le démembrer et le partager ensuite, ainsi que les débris d'une belle chaise, entre les vainqueurs affamés, ainsi que le fit la Prusse et la Russie de la Pologne ; ou bien pour l'annexer violemment, comme on annexe un homme à une croix en l'envoyant, alors ce peuple-enfant se dresse dans son indignation, les mains crispées sur le trésor national qu'on veut lui arracher, et il pousse un cri dont le monde retentit, qui vibre du désespoir de la faiblesse, et de la conscience du droit : "C'est à moi, c'est ma propriété, tu n'es un voleur !"

L'orateur insiste pas très longuement sur les attentats dirigés contre certains peuples, de même qu'il ne fait qu'effleurer la question du vol de la propriété religieuse, car il veut surtout traiter du vol de la propriété privée.

Il est peut-être plus important, dit-il, de bien comprendre ce qu'est, en notre temps, le vol de la propriété privée.

LES VOIS FIN-DE-SIECLE

"Autrefois, on volait, mais on savait au moins et on se l'avouait, qu'on était voleur ; — on vivait et on mourait quelquefois sans restituer ; mais on savait, et tout le monde le savait, qu'on était voleur. Aujourd'hui, n'est pas tout à fait cela. L'industrie le change, le papier-monnaie, le capital-action, le trust, ont créé un monde d'affaires compliqué, et dans lequel il est permis à chacun de jouer au plus fin, de bousculer et d'écarter son voisin, à condition d'éviter les condamnations de la loi civile. On s'arrange donc pour cela."

De fait, la loi civile, qu'est-ce donc ? C'est l'obstacle posé à l'homme par un autre homme. Mais, ce qu'un homme a posé, est-ce qu'un autre homme ne peut le contourner ? Oui. Seulement, il y a la conscience, un obstacle posé par Dieu, celui-là. Que faire alors ? Alors, il n'y a qu'à violer la conscience et à l'assouplir. Et c'est ce qu'on a fait.

On a pris de bons vieux mots illustres, et on leur a donné une signification toute nouvelle.

L'escroquerie s'est appelée habileté ; est-ce que la conscience condamnait l'habileté ? — Le prix d'achat d'une âme ou d'une complaisance est appelé une récompense ; est-ce que la conscience condamnait les récompenses ? L'intrigue rusée s'est appelée de la finesse et de l'esprit ; est-ce que la conscience condamnait l'esprit ? Les pots de vin se sont appelés des magnificences ; est-ce que la conscience condamnait la magnificence ? Et le coupable se fait dire enfin tout bas par sa conscience : Tu es honnête puisque les tribunaux ne t'ont pas condamné à la prison.

Et l'on a forcé cette grande noble dame qu'est l'honnêteté de frayer avec des intrigants, des flous, des faiseurs habiles et de tâcher de s'y trouver à l'aise, afin de leur permettre de se dire honnêtes en volant.

LES CAUSES DU MAL

Si l'on voulait énumérer les causes de cette malhonnêteté d'aujourd'hui, on en trouverait plusieurs : la fièvre du gain, la fortune vite, l'ambition qui, dans la mortelle fièvre, donne le vertige ; la luxure, la triomphe de la haute vanité, les plaisirs sensuels des sens dis-

Scroggie

Le visiteur qui viendra à notre Magasin cette semaine aura le spectacle d'un magnifique étalage de Nouvelles Marchandises du Printemps, dans des patrons et des Modes comme l'on en voit rarement, en conséquence venez et visitez tous nos Départements et jouissez jusqu'à satiété de cette splendide Fête des Modes pour les prix, en quelque endroit que vous tourniez vos regards vous n'y verrez que de l'économie.

Nous avons disposé un assortiment considérable de Mouselines, qui viennent de nous arriver, à des prix modiques, et quatre lignes dans notre Département des Soies, pour être soumis à votre considération.

N.B.—Les commandes par la Poste seront promptement exécutées.

Aux résidents de Montréal-Sud, Longueuil et St-Lambert :—Nous vous livrons les marchandises le Mercredi. Les commandes doivent nous être parvenues pas plus tard que le Mardi soir.

A nos Clients de Lachine, Nous livrons les marchandises le Jeudi. Les Commandes devront nous être parvenues pas plus tard que le Mercredi soir.

MOUSSELINES.

Toute du Nord, rose, bleu et de la nouvelle nuance de vieux rose, 22c et 25c la verge.

Nouvelle Mousseline à robes "Jacquet" de Dresde, dans toutes les nuances, valant 25c la verge, pour 10c la verge.

Belle Mousseline "Dimitry", pour robes, valant 25c la verge, 25c et 30c la verge.

Linons à robes, nouvelles rayures florales, valant 20c pour 12c.

Mousseline organdie par-dessus des plus nouveaux dessins et couleurs, 25c et 30c la verge.

Ligne spéciale de nouveaux Linons à robes, valant 22c la verge.

Cauchemins mousseline rayés, dans les nuances les plus nouvelles, valant 25c la verge.

Ligne spéciale de Guinguan noir et blanc, valant 15c, 19c, 22c et 25c la verge.

Nouveau drap Liana, fini laide, patron de New-York, à 25c la verge.

Beau Dimitry, à rayures à jour, à 20c et 25c la verge.

Beau Dimitry, à rayures à jour, à 20c et 25c la verge.

Beau Dimitry, à rayures à jour, à 20c et 25c la verge.

Beau Dimitry, à rayures à jour, à 20c et 25c la verge.

Beau Dimitry, à rayures à jour, à 20c et 25c la verge.

Beau Dimitry, à rayures à jour, à 20c et 25c la verge.

Beau Dimitry, à rayures à jour, à 20c et 25c la verge.

Beau Dimitry, à rayures à jour, à 20c et 25c la verge.

Beau Dimitry, à rayures à jour, à 20c et 25c la verge.

Beau Dimitry, à rayures à jour, à 20c et 25c la verge.

Beau Dimitry, à rayures à jour, à 20c et 25c la verge.

Beau Dimitry, à rayures à jour, à 20c et 25c la verge.

Beau Dimitry, à rayures à jour, à 20c et 25c la verge.

Beau Dimitry, à rayures à jour, à 20c et 25c la verge.

Beau Dimitry, à rayures à jour, à 20c et 25c la verge.

Beau Dimitry, à rayures à jour, à 20c et 25c la verge.

Beau Dimitry, à rayures à jour, à 20c et 25c la verge.

Beau Dimitry, à rayures à jour, à 20c et 25c la verge.

SOIES ET SATINS.

Quatre lignes Choix de noir. Satins noirs, 24 poudres de largeur, valant 90c la verge.

Bengalines noires, 27 poudres de largeur, valant 90c la verge.

Cardi Ottoman noir, \$1.00 la verge. Satin noir "Merveilleux", 65c la verge.

SOUBASSEMENT. Département de la Porcelaine. Sets de chambre (10 morceaux) de couleurs et modèles assortis, tous jours vendus à \$2.50 pour être scellés à \$1.50.

Services à dîner (97 morceaux) dans tous les modèles et couleurs, de la marque Grindley, bord doré. Prix régulier \$12.50 maintenant pour \$6.95.

VERRERIE. IL NE NOUS RESTE QU'UNE GROSSE SE de pots à Sirop en verre, couverte plaqué en nickel, régulier 50c pour couler à 15c.

On demande des améliorations dans le service du chemin de fer.

Une déléguée de propriétaires et résidents de Ste-Agathe s'est réunie samedi soir à l'hôtel Windsor, dans le but de discuter la nécessité de changements dans le service de chemin de fer entre Montréal et Ste-Agathe. On voudrait obtenir un train express tous les vendredis à 6 h. p.m. avec un point d'arrêt à Shawbrigh, un autre train express à 1 h. 30, le samedi, un train express tous les dimanches à 8 h. du matin, laissant Ste-Agathe pour Montréal à 8 h. p.m., le même jour.

On demande que ce service soit mis en force depuis le 1er mai jusqu'au 3 novembre.

Durant la saison d'hiver, on voudrait trois trains du matin chaque semaine, les dimanches, mardi et jeudi, à 9 h. Le comité nommé pour s'occuper de ces changements se compose de Son Honneur le maire Préfontaine, de MM. R. Wilson-Smith, Baugeron, Rollo, Kaza, Nantel, Boyer, Garth, Walker, McArthur, Lajoie, Lepron, Prendergast, Hodgson, Foster, Brown, Howard, Robb et du juge Doherty.

Cette année, les citoyens de Ste-Agathe se proposent de construire un pavillon de club nautique et il y aura de grandes régates le premier samedi d'août.

LE DOCTEUR TANNER

Le fougereux orateur anglais à l'agonie

Londres, 4. — Le Dr Chs. Deane Tanner, le fameux membre du Parlement, pour la division centrale, du comté de Cork, est retenu à sa chambre, succombant sous les dernières atteintes de la consommation. Je représente cette division électorale de puis 1885, et à presque toutes les sessions, il soulevait de tumultueuses discussions par la lérocité de ses attaques contre le parti ministériel.

Sa dernière sortie, à la Chambre, a été faite l'an dernier, quant à plusieurs reprises il attaqua personnellement M. Chamberlain, qu'il appelait "Lord Orchid" et "Timothée Harrington", qu'il appelait "un menteur". On usa de la force pour le confiner de la Chambre. Le docteur Tanner était un des médecins les plus compétents du Royaume-Uni. Sa faible constitution lui a toujours attiré la sympathie, et personne ne lui tenait compte des virulentes insultes qu'il lançait à la tête de ceux qu'il n'aimait pas.

On vient d'énumérer les innombrables défauts d'un absent. Quelqu'un ajoute : "Et surtout avec cela ! Quand il éternue une paire de chaussettes il se regarde dans toutes les glaces !"

LE JAPON VEUT SA PART. Londres, 4.—Le Japon a notifié la Chine, dit le correspondant du "Times" à Pékin, que dans le cas où il serait accordé quelques concessions à la Russie, le Japon demanderait des avantages équivalents.

L'Angleterre, le Japon, l'Allemagne, l'Australie, l'Italie et les Etats-Unis ont adressé des remontrances semblables, et l'on a tout lieu de croire que la Chine se soumettra à la demande de la Russie.

CHOEUR DE CHANT EN GREVE. Le chœur de chant de l'église St. James, l'un des meilleurs de la ville, est en grève. Il paraît que M. Horace Remor, organiste et maître de chapelle, a donné sa démission parce que les autorités lui rendent sa tâche difficile. Le chœur, composé d'évêques et d'amis de M. Remor, est d'avis qu'il a été traité injustement, et tous les membres sont décidés à le suivre s'il se retire.

M. Remor a accepté la position d'organiste à l'église méthodiste Dou-

glas.

CHALEURS POUR DAMES. Le châte élégant qui est nécessaire pour les soirées de l'hiver est maintenant à la mode. Les dames s'habillent de plus en plus élégamment, et les propriétaires de salons de thé, de clubs et de maisons de commerce, sont invités.

Rhum Obstiné—BAUNE RHUMAL. Le châte élégant qui est nécessaire pour les soirées de l'hiver est maintenant à la mode. Les dames s'habillent de plus en plus élégamment, et les propriétaires de salons de thé, de clubs et de maisons de commerce, sont invités.

LA CIE S. CARSLLEY, LIMITEE

Rue Notre-Dame. Le Plus Grand Magasin de Montréal. 4 Mars 1901.

Principal Entrepot

TAPIS!

L'assortiment des nouveaux TAPIS et RUGS du Printemps, au Grand Magasin, est très intéressant à étudier. L'art dans les TAPIS est montré dans toute la perfection des dessins et couleurs, pendant que les prix sont de 15 à 50 pour cent plus bas que les magasins ordinaires.

Tapis de Bruxelles. Les meilleurs Tapis de Bruxelles, 5 encadrements, 6-8 verges, bordures assorties. Spécial \$1.25.

Tapis de Bruxelles, 1 verge de largeur, 5-8 verges, bordures assorties. Spécial \$0.75.

Tapis de Bruxelles, 1 verge de largeur, 5-8 verges, bordures assorties. Spécial \$0.80.

Tapis de Bruxelles, 1 verge de largeur, 5-8 verges, bordures assorties. Spécial \$0.85.

Tapis de Bruxelles, 1 verge de largeur, 5-8 verges, bordures assorties. Spécial \$0.90.

Tapis de Bruxelles, 1 verge de largeur, 5-8 verges, bordures assorties. Spécial \$0.95.

Tapis de Bruxelles, 1 verge de largeur, 5-8 verges, bordures assorties. Spécial \$1.00.

Tapis de Bruxelles, 1 verge de largeur, 5-8 verges, bordures assorties. Spécial \$1.05.

Tapis de Bruxelles, 1 verge de largeur, 5-8 verges, bordures assorties. Spécial \$1.10.

Tapis de Bruxelles, 1 verge de largeur, 5-8 verges, bordures assorties. Spécial \$1.15.

Tapis de Bruxelles, 1 verge de largeur, 5-8 verges, bordures assorties. Spécial \$1.20.

Tapis de Bruxelles, 1 verge de largeur, 5-8 verges, bordures assorties. Spécial \$1.25.

Tapis de Bruxelles, 1 verge de largeur, 5-8 verges, bordures assorties. Spécial \$1.30.

Tapis de Bruxelles, 1 verge de largeur, 5-8 verges, bordures assorties. Spécial \$1.35.

Tapis de Bruxelles, 1 verge de largeur, 5-8 verges, bordures assorties. Spécial \$1.40.

LA PATRIE

MONTREAL, 4 MARS 1901

LE TORYSME DANS UNE IMPASSE NOUVELLE

Le vote sur la motion Costigan aux Communes a mis le parti tory dans une impasse nouvelle.

La motion Costigan demandait au Parlement du Canada de formuler le désir et l'espoir que le serment royal qui qualifie le mystère de l'Eucharistie, l'invocation de la Vierge et des saints, la messe, de pratiques superstitieuses et idolâtres, fut amendé en libérant désormais le souverain de l'odieuse obligation de dénoncer les principes religieux d'une catégorie de ses fidèles sujets dans tout l'Empire, d'outrager sciemment la conscience de millions de catholiques.

Cette proposition faite par un simple député, de langue anglaise, n'avait aucun caractère politique et ne devait provoquer aucune objection.

Sir Wilfrid Laurier et M. Borden, c'est-à-dire le chef du gouvernement et le chef de l'opposition, acceptèrent cette motion basée sur la justice égale pour toutes les races et croyances au Canada et dans tout l'Empire.

Tout le parti libéral a voté en faveur de la résolution Costigan, à suivi Sir Wilfrid Laurier dans l'appui donné à cette légitime revendication, à l'exception de M. Oliver qui pose, d'ailleurs, au libéral indépendant et qui vote souvent contre le gouvernement.

L'opposition, au contraire, ne voulut pas marcher en rangs compacts à la suite de M. Borden, et les dix-huit députés suivants refusèrent de souscrire à l'acte de justice et de respect que proposait la motion Costigan :

MM. Wallace, Sproule, Taylor, Wilmet, Garscadden, Reid (Grenville), Clark, de Toronto; Wilson, Roche (Marquette), Alcorn, Robinson (Elgin), Johnston, (Cardwell), Tolton, Lavell, Kidd, Blain, Lennox et Sheritt.

Ce sont tous des torys d'Ontario, à l'exception de M. Roche, qui est de Manitoba.

Qu'il y a de grave dans l'attitude intolérante de ces dix-huit torys, c'est que plusieurs d'entre eux sont les têtes dirigeantes du parti tory.

Voyons, M. Clarke Wallace n'était-il pas le premier lieutenant de sir Charles Tupper dans la dernière lutte ?

M. Taylor n'est-il pas le "whip" de l'opposition ?

M. Clark n'est-il pas ce même homme qu'une multitude de conservateurs réclamaient comme chef au lendemain de la défaite du vieux baronnet ?

Et M. Sproule n'est-il pas, depuis plus de dix ans, l'un des censeurs autoritaires du torysme ?

Le vote de vendredi prouve ce que nous avons toujours soutenu, c'est qu'il y a dans le parti tory un élément dangereux pour la concorde publique, pour la bonne entente qui doit régner dans ce pays.

Le "Journal" de ce matin répudie M. Clarke Wallace et l'accable de toutes ses indignations, parce que notre confrère sent qu'odieux le vote de ces dix-huit torys va jeter sur l'opposition.

Mais cette répudiation vient trop tard. Ce n'est pas le premier acte de haine que commet le grand chef orange et, cependant, le "Journal" et ses amis ont toujours marché avec M. Clarke Wallace, avec tous les organes et tous les hommes qui ont vilipendé notre race, outragé nos croyances et notre province.

C'est quand se présente des questions comme celle soulevée par M. Costigan que l'on voit bien que le parti libéral est le parti de l'ordre, de la tolérance et de la fraternité.

L'HUILE DE CHARBON

Il y a des droits de cinq centins par gallon sur l'huile de charbon.

Le peuple paie inutilement cet impôt qui ne bénéficie qu'aux capitalistes américains.

L'industrie du pétrole dans l'Ontario est une industrie américaine.

C'est le grand trust du Standard Oil qui nous fait payer l'huile de charbon.

Que le gouvernement enlève les droits actuels et nous aurons l'huile cinq centins meilleur marché le gallon.

Avons-nous intérêt à protéger le Standard Oil ? Assurément non.

Si le gouvernement Laurier ne peut aller aussi loin qu'à abolir les droits, le peuple espère au moins qu'il les abaissera.

CORRESPONDANCE PARLEMENTAIRE

(Service spécial de "La Patrie")

Ottawa, 3.

SEANCE DU SOIR

Derniers échos de la séance de vendredi au samedi.

Les galeries ont été pleines de monde jusqu'à une heure avancée du matin.

M. Emmerson, de Westmoreland, ancien premier ministre du Nouveau-Brunswick, a parlé le premier après la suspension. Il a fortement appuyé la motion Costigan, et quelque orange, a soutenu une opinion contraire à celle exprimée par le Grand-Matthew Wallace, son chef. Il a dit que toutes les institutions, le jury, le système municipal, la magna charta viennent de l'Angleterre catholique. Il a aussi dénoncé comme la page la

plus honteuse de l'histoire d'Angleterre la déportation des Acadiens, restés fidèles à leur religion.

M. Hagar, dans un long discours, a traité la question au point de vue constitutionnel. La loi exige, dit-il, que le roi se déclare protestant et qu'il renouvelle l'abjuration du catholicisme. Si on enlève les formules actuelles, il faudra les remplacer, par d'autres, pour se conformer à la loi. Or, la motion Costigan ne souffre pas d'alternative. Dans toute cette affaire on est tombé dans la sensibilité.

Dans la galerie de l'orateur, on a remarqué la présence du R.P. Fallon, curé de la paroisse de St-Joseph, qui a pris l'initiative du mouvement qui vient de se terminer si heureusement. Le R.P. Fallon était accompagné de l'évêque Scott, fils du secrétaire d'Etat.

M. Clarke Wallace n'a pu encore digérer la désignation de M. Monk comme chef conjoint de M. R. L. Borden.

Il a répété, samedi matin, le petit message dont il avait été usé lors du vote de lundi, le premier jour de la session.

Lorsque la Chambre est appelée à voter sur une question quelconque, le chef du parti, à gauche comme à droite, vote le premier. Or, samedi matin, M. Borden étant absent au moment du vote, M. Monk s'est levé le premier à l'appel. Mais il y avait deux premiers, puisque M. Clarke Wallace était aussi sur ses jambes.

En même temps, le député de Jacques-Cartier s'est assis, quoique visiblement contrarié.

Le lundi précédent, comme nous l'avons dit, plus haut, M. Clarke Wallace se leva immédiatement après M. Borden, en même temps que M. Monk qui balsa aussitôt pavillon.

Nous ne savons lequel trouver plus condamnable, ou de la faiblesse de M. Monk ou de l'effronterie de M. Clarke Wallace qui s'attribue un rang qu'il n'a pas dans la direction du parti.

L'acte de M. Wallace n'est pas seulement blessant pour M. Monk, il constitue une révolte contre l'autorité de M. Borden lui-même qui a choisi le premier.

Il n'est pas probable que ces frasques répétées du chef tory d'Ontario passent toujours comme une lettre à la poste. Il y a des ouragans qui se préparent sous le ciel conservateur.

M. Godbout, député de la Baie, a remis sa démission à l'orateur pour aller prendre le poste auquel vient de le nommer le gouvernement de Québec.

LE RECOISEMENT

Les instructions aux énumérateurs du recensement, qui seront bientôt publiées, contiennent un article susceptible de prêter à des inexactitudes graves. Pour définir l'origine des citoyens on renverra à la nationalité du fondateur de la famille.

Ainsi, dans le cas d'une personne dont le père était anglais et la mère irlandaise ou canadienne-française, elle sera considérée comme anglaise, enregistrée et comptée sous telle rubrique.

Cette règle fera perdre beaucoup de monde aux Canadiens-français, car il est bien connu que plusieurs d'entre nous ont des noms anglais, par suite des conquêtes remportées par nos "grand-mères" et nos tantes. Ainsi, les Wilson, les Monk et les Macdonald seront classés comme Anglais ; et Bourinot, Roche, de la Ronde, etc., comptés comme Canadiens-français !

C'est ce qu'on appelle les cotés drôles d'un recensement national au Canada.

LETRE DE QUEBEC

(Service spécial de "La Patrie")

Québec 2 mars.

Le projet de loi de l'hon. M. Turgeon, concernant la loi concernant l'hygiène publique, fait l'objet de discussion et d'études qui fait anticiper un débat intéressant.

Je vais indiquer brièvement les amendements de l'ancienne loi :

1. Assurer la bonne condition sanitaire des établissements éducationnels, ateliers, hôpitaux, maisons d'aliénés, établissements de bienfaisance, casernes, prisons et asiles.

2. Déterminer les conditions de salubrité des maisons (latrines, vacheries, locaux où l'on vend le lait, les beurres et le fromage), écuries, étables, porcheries et cours et en assurer l'assainissement.

Cette disposition augmentera le crédit de nos produits d'industrie laitière sur le marché européen où nous faisons, avec succès, la plus active concurrence aux produits du même genre venant d'autres pays.

3. A la demande du conseil d'hygiène, le lieutenant-gouverneur en conseil peut, de temps à autre, nommer, avec le traitement qu'il juge à propos, des officiers d'hygiène chargés d'agir dans tout territoire de la province non érigé en municipalité locale ou dont le conseil municipal n'est pas organisé.

Ces officiers seront sous le contrôle du conseil d'hygiène, lequel définira leurs pouvoirs et leurs devoirs.

4. L'autorité sanitaire municipale est tenue de faire visiter de temps à autre par son officier exécutif ou les autres officiers à son emploi, les immeubles situés dans les limites de la municipalité, pour rechercher s'il s'y trouve des accumulations d'immondices, d'ordures ou de déchets ou des causes quelconques d'insalubrité, ou s'il y existe des nuisances, et de faire procéder à l'assainissement nécessaire en la matière prévue ci-après.

On remarquera que ces dispositions ont une autorité très étendue ; mais il ne faut pas oublier que cette autorité sera contrôlée par les conseils municipaux.

L'intérêt public doit primer la liberté individuelle.

D'ailleurs, le sentiment public a bien changé depuis quelques années. On se rappelle qu'en 1885, le conseil municipal de la ville de Montréal, rendit la vaccination obligatoire. Il s'en suivit alors presque une émeute ; on appela les troupes sous les armes ; il n'y eut pas de pertes de vie, mais il en résulta une dépense de 3120,000.

Grâce aux conseils salutaires qui ont été donnés, par des gens bien pensants, et grâce aussi aux autorités religieuses, la vaccination ne cause plus aujourd'hui les mêmes terreurs qu'autrefois.

L'automne dernier, la fièvre scarlatine éclata à la Malbaie. Cette ma-

gnifique station balnéaire aurait été ruinée à jamais si le conseil d'hygiène n'eût pas donné un certificat pour attester le fait que l'épidémie n'était à craindre.

Pour l'adoption de cette mesure, le gouvernement demanda la coopération de toute la députation et en particulier celle des députés qui appartiennent à la profession médicale.

C. projet de loi est présenté par le gouvernement ; mais ce n'est pas une mesure politique, et le gouvernement acceptera avec bienveillance tous les amendements qui seront de nature à rendre la loi plus efficace.

M. F. X. Dupuis a demandé copie de la correspondance se rapportant à la cession de certains lots de grève, terrains, et îles, à Valleyfield, en 1897, à M. A. F. Gault, président de la "Montréal Corron Coy." ; ainsi que les ordres en conseil, contrats et autres documents s'y rapportant.

M. Chicoyne proposera mardi prochain une loi amendement les sociétés coopératives.

M. Charest déposera, le même jour, une loi amendement les corporations des villes.

Le même jour, l'hon. M. Duffy proposera une résolution concernant les régulateurs et les bureaux d'enregistrement.

L'ASTHME—BAUME RHUMAL

LES ACADIENS RECLAMENT UN SÉNATEUR

L'Acadie publie l'article suivant, que nous nous faisons un devoir de reproduire :

"L'un des dix sièges sénatoriaux de la Nouvelle-Ecosse se trouve vacant par la mort du Dr Almon de Halifax."

"L'heure des ambitions est sonnée ; le gouvernement va se trouver en face d'une liste de candidats, peut-être longue et compliquée d'où il aura à tirer un nom. Si on nous demandait notre humble avis, nous aurions vite tranché la question : nous choisirions un Acadien."

"En agissant ainsi, de son côté, le gouvernement serait à l'abri de toute critique ; il reconnaîtrait plus que les services d'un homme, il récompenserait ceux d'une partie notable de la population de la Nouvelle-Ecosse, qui, depuis si longtemps et si fidèlement, fait les luttes du libéralisme, et il se l'attacherait encore davantage. C'est une faveur qu'elle attend tous les jours."

"Récemment encore, on a signé dans nos districts une pétition que le cabinet Laurier défient. Inutile de répéter ici au long les raisons qui militent en faveur du choix d'un Acadien, à l'heure actuelle. Tout le monde les sait et Ottawa n'a plus à les apprendre."

"Nous sommes plus d'un dixième de la population de la Nouvelle-Ecosse, et nous n'avons jamais eu de représentant au Sénat, bien que l'on nous inspire toujours, à juste titre, de ce principe qu'il faut distribuer les faveurs et les honneurs selon l'importance des éléments représentés."

"Jusqu'à ce jour nous avons été d'un mutisme gêné ; nous doutons que, si les rôles étaient renversés, nos compatriotes d'autres nationalités attendissent aussi longtemps, sans se plaindre, qu'on fasse droit à leurs justes demandes."

Certains disent que ces représentations par église et par clan sont malheureuses. Peut-être ; mais les Acadiens ne sont pas d'avis qu'on inaugure un nouvel état de choses par eux et pour eux. Parmi ceux qui en dehors des Acadiens réclameront l'honneur de siéger au Sénat, il se trouvera des hommes dont les titres sont incontestables, dont la fortune, dont les services compteraient en toute autre occasion, mais il nous semble qu'il leur manque un premier titre absolu, pour cette fois : c'est de ne pas appartenir à la race acadienne."

Quant au choix de tel ou tel Acadien, il serait présomptueux de notre part de l'indiquer. C'est une affaire qui concerne tous les groupes acadiens de la Nouvelle-Ecosse et qui demande de leur part toute l'impartialité, l'union et le patriotisme dont ils sont capables."

LE MARCHÉ MASSICOTTE

Nous croyons bien conseiller nos lecteurs en attirant leur attention d'une manière toute particulière sur les annonces publiées chaque lundi par le Marché Massicotte.

En effet, la haute renommée de cette excellente maison est déjà suffisamment établie pour que le public ait raison d'avoir foi à ce qu'elle avance.

Grâce à la sage direction qu'il a donnée à son établissement, M. Massicotte est véritablement en mesure d'offrir à sa nombreuse clientèle, les meilleurs produits et cela au plus bas prix qu'il soit possible d'imaginer.

Les conditions particulières où il se trouve, tant pour ses achats qu'il fait directement sans intermédiaire, que pour son installation dans un local plutôt spacieux que somptueux, lui permettent de faire une concurrence sérieuse mais raisonnable à ses confrères et cela, aux bénéfices des clients du Marché Massicotte.

Les ménagères devraient lire chaque lundi les offres spéciales de ce marché et prendre par suite à tous les mardis à la vente vraiment extraordinaire.

Trois choses caractérisent le Marché Massicotte :

1. La qualité et la pureté de ses produits, son bon marché, et la courtoisie de son personnel.

Que chacun aille s'en convaincre dès demain, tout en faisant une bonne aubaine.

7-1

Pour drapeaux de toutes sortes, Cie d'Auvents des Marchands, 1477 Notre-Dame.

Tél. M. 8330. 7-1

HERITIÈRE RETROUVÉE

Elle a vécu à Ottawa, autrefois mais est à Montréal maintenant

La police vient de découvrir que Mme Scott recherchée par les autorités de Singhamton, Ont., comme ayant droit à une part de l'héritage d'un millionnaire de Californie, a vécu à Ottawa en 1878, mais maintenant est venue à Montréal où elle demeure à 317 rue St-Antoine. Son mari est actuellement à l'emploi du sénateur MacKay.

LES COLPORTEURS DE FRUITS

Grande assemblée de l'Association des colporteurs de fruits, ce soir, au No 1342 rue Ste-Catherine.

M. CLARKE WALLACE

Répudié par le "Journal"

Le "Journal" est absolument écœuré de l'attitude de M. Clarke Wallace au Parlement. Lisez :

"Clarke Wallace, car il ne peut étre question d'un autre quand se présente l'occasion de commettre une bêtise, Clarke Wallace pense que signaler au trône l'injure commise depuis si longtemps contre des millions de sujets du roi, c'est perdre le temps de la Chambre. Mais, cette opinion exprimée, le rusé malotru empile sophisme sur sophisme, pour démontrer que la déclaration blasphématoire du serment royal, doit rester intacte."

Revenir ce grossier luron serait chose aisée, mais à quoi cela servirait-il ?

Le petit nombre de ceux qui sont en harmonie d'opinion avec lui sont aveuglés par le même entêtement et leur demander d'ouvrir les yeux, au bon sens et à la vérité est parler à des sourds. Quant à lui, il sait aussi bien que personnes combien ses affirmations sont exagérées pour certaines choses et fausses pour d'autres."

SA SAINTÈTE LEON XIII

Célèbre le 91e anniversaire de sa naissance

La France, dit-il, est plus riche que jamais en propagateurs de la civilisation chrétienne

Rome, 4. — Le Pape a célébré samedi le 91e anniversaire de sa naissance.

Le Dr Mazzoni dit : "La santé de Sa Sainteté est merveilleuse. Sa vigueur ne semble pas diminuer. C'est une chose miraculeuse pour un homme de son âge."

Pendant une réception, au Vatican, Léon XIII a dit, dans un discours :

"C'est grâce à la bonté divine que, affaibli par l'âge et les fatigues, nous ne succombons pas au milieu des difficultés qui viennent encore placer des obstacles devant la liberté d'action de l'Eglise. L'impudence, la calomnie et d'autres moyens iniques sont librement employés contre l'Eglise, qui n'a d'autre but que le bien de l'humanité."

Après avoir fait une revue de l'état de la civilisation, il a loué ceux qui ont pris de l'importance dans la propagation de la civilisation chrétienne.

"La France compte un plus grand nombre que jamais de ces propagateurs de la foi. Cependant, elle est actuellement menacée à cause de cela, par de grands dangers. Ce serait

L'EGLISE DE WESTMOUNT

L'église et le presbytère coûteraient \$84,000

Un contribuable de Westmount nous adresse la lettre suivante, avec prière de publier :

Cher monsieur,

Les journaux, la semaine dernière, ont dit que les paroissiens de Westmount, avaient décidé de bâtir une église qui ne devra pas coûter au delà de \$80,000 et un presbytère, pas plus de \$10,000, en tout \$40,000.

Ces chiffres sont inexacts, une requête est maintenant en circulation, et est déjà signée, par un certain nombre de propriétaires privés, et demandant qu'une répartition soit faite pour un montant n'excédant pas 4 p. c. de la valeur des propriétés possédées par les catholiques.

Comme ce montant, y compris les

propriétés du Séminaire et les Sœurs Grises excède \$2,100,000, le montant qui l'on veut prélever se monte à \$84,000, soit plus du double du montant mentionné plus haut.

Ce montant serait repartit sur une période de douze années.

Donc, un propriétaire possédant un immeuble évalué à \$10,000 aurait à payer une somme de \$400.00 en douze paiements annuels de \$33.33 chacun.

Je vous demanderais, donc, M. le Rédacteur, comme ces détails ne paraissent pas généralement connus, dans l'intérêt général, de bien vouloir les publier.

Je demeure votre etc,

E. EMERY.

371 Oliver av, Westmount.

DRAME PASSIONNEL

L'affaire de Syracuse

Syracuse 4. — Ernest Hecht, accusé du meurtre de Mme Louise Foster, a rendu son témoignage devant le jury. Le prisonnier a raconté sa liaison avec cette femme, la sympathie et l'amour qui naquirent de cette liaison, et comment, pendant que leurs relations furent d'une nature purement platonique, et qu'il existait entre eux deux une intimité absolue, le jour qui précéda la tragédie, elle vint à lui en lui disant : "Ernest, demain est le jour fixé pour notre mariage."

Ernest, qui se trouvait dans une situation désespérée, se dit : "Je n'ai rien d'autre à me proposer, si ce n'est de me marier avec elle. Je la croirai fidèle, et elle me rendra heureux."

Il se maria avec elle, et le lendemain, dans la nuit, il la tua. Il fut condamné à la mort.

Il se maria avec elle, et le lendemain, dans la nuit, il la tua. Il fut condamné à la mort.

Il se maria avec elle, et le lendemain, dans la nuit, il la tua. Il fut condamné à la mort.

Il se maria avec elle, et le lendemain, dans la nuit, il la tua. Il fut condamné à la mort.

Il se maria avec elle, et le lendemain, dans la nuit, il la tua. Il fut condamné à la mort.

Il se maria avec elle, et le lendemain, dans la nuit, il la tua. Il fut condamné à la mort.

Il se maria avec elle, et le lendemain, dans la nuit, il la tua. Il fut condamné à la mort.

Il se maria avec elle, et le lendemain, dans la nuit, il la tua. Il fut condamné à la mort.

Il se maria avec elle, et le lendemain, dans la nuit, il la tua. Il fut condamné à la mort.

LA MANCHOURLIE

La Russie et la Chine

Pékin, 1. — Les princes Ching et Yi Hung Chang ont déclaré dans une conférence, ce matin, les nouvelles demandes de la Russie concernant la Manchourie. Les deux plénipotentiaires admettent qu'ils craignent les conséquences d'un refus, mais reconnaissent également que leur acceptation équivalait à la perte d'une province pour la Chine. De plus, l'acceptation de ces demandes pourrait être une cause de trouble avec les autres puissances, car la Russie annonce qu'elle seule et la Chine auront droit de faire du commerce en Manchourie.

Berlin, 1. — La nouvelle annonçant que l'Allemagne, le Japon et la Grande-Bretagne s'étaient réunies pour combattre l'annexion de la Manchourie à la Russie est niée officiellement.

La triple alliance, plus la Grande-Bretagne, le Japon et les Etats-Unis ont simplement représenté aux plénipotentiaires chinois combien il serait peu sage, dans l'état où se trouvent les négociations, d'accorder certaines concessions à une puissance. Cela rendrait plus difficiles les arrangements avec les autres puissances.

L'ambassadeur américain confirme cette déclaration et ajoute que les Etats-Unis sont en parfait accord avec l'Allemagne sur ce point.

A L'UNION CATHOLIQUE

La conférence d'hier, à l'Union Catholique, a été faite par le Rév. Père Lalonde, S. J. Le savant conférencier avait pour sujet : Léon XIII et la démocratie. C'est un brillant commentaire de la dernière lettre de Léon XIII, sur la démocratie.

Le Père Lalonde a démontré avec son éloquence habituelle, quelles relations doivent exister entre le capital et le travail, entre le patron et l'ouvrier.

DANS LA COLOMBIE

Victoria, 4. — A la Législature provinciale, samedi dernier, on a adopté une motion demandant que le duc de Cornwall soit invité à visiter la Colombie Anglaise, au cours de son voyage au Canada. Des résolutions ont été aussi passées demandant au gouvernement d'établir un hôtel des monnaies en Canada, et félicitant l'Australie sur sa Confédération.

JOHN MURPHY

LES
Corsets "LA VIDA" & CIE.
Sont les Meilleurs.

PATRONS ET PUBLICATIONS BUTTERICK.

Patrons

...DU...

Vingtième Siècle !!!

Nous recevons tous les jours, dans tous nos Départements, des Grands Centres d'Europe des Patrons du Vingtème Siècle. Nos importations de nouvelles lignes pour la saison du Printemps dépasseront nous en sommes certain, tout ce que nous avons fait précédemment sous le rapport de la valeur, de la quantité de la variété. Nous venons de placer en magasin des assortiments considérables comme suit :

Nouveaux Gilets, Nouvelles Etoffes à Robes, Nouveaux Guingans, Nouveaux Sateens Mercèrère, Nouveaux Foulards, Nouvelles Indiennes, Nouvelles Mousselines, Nouveaux Dimities, Nouvelles Organdies, Nouveaux Gants Nouveaux Sous-vêtements et Nouvelles Bonneterie.

Les commandes de la campagne exécutées avec soin.

JOHN MURPHY & CIE.,

2343 rue Ste-Catherine. Angle de la rue Metcalfe
CONDITIONS COMPTANT. Téléphone Up 933.

UNE PUISSANTE COMPAGNIE

Qui a en vue de produire et de vendre l'électricité

La "Canada Gazette", contient un avis que les personnes suivantes : MM. Henry W. Garth, manufacturier ; Louis Joseph Tarte, journaliste ; J. O. Alfred Lafort, ingénieur civil ; Eugène S. Mann, ingénieur civil ; Joseph A. Thivierge, comptable, tous de la ville de Montréal, s'adressent à Son Excellence le gouverneur général en conseil, pour obtenir des lettres patentes, les constituant en corps politique et corporation, sous le nom de "The Laval Electric and Power Company", dans le but d'acquiescer et de posséder les chutes d'eau sur la Rivière des Prairies, afin de produire et vendre l'électricité. Le capital-actions de la compagnie sera de \$100,000, divisé en 1,000 parts de \$100 chacune.

La Branchite—BAUME RHUMAL

EN ESPAGNE

Senor Silveira formera un nouveau cabinet

Madrid, 3. — L'Union Nationale publie un manifeste annonçant qu'une lutte électorale est impossible tant que durera l'état de siège, et conseillant le peuple de ne point prendre part aux élections prochaines pour le conseil général.

DANS LE MONDE OUVRIER

Convocations

L'Union des maçons se réunira ce soir à la salle St-Joseph.
L'assemblée des tailleurs de granit se réunira ce soir au No 662 1/2 Craig.
— Demain soir les forgerons et couvresseurs se réuniront à la salle St-Joseph.
— La Fraternité des charpentiers-ouvriers se réunira demain soir, au No 560 Dorchester.
— L'Union des core makers se réunira demain soir au No 662 1/2 Craig.
— Le soir l'assemblée des confectionneurs d'habits aura lieu au No 662 1/2 Craig.
Plusieurs orateurs adresseront la parole.

Les tailleurs de pierres

L'Union des tailleurs de pierres avertit tous les membres de l'Union qui n'ont pas été capables de régler leurs comptes vu la foule qui s'est présentée, pourront le faire en s'adressant au No 782 Sanguinet, de 7 heures à dix, tous les soirs de cette semaine, excepté vendredi. Le secrétaire et plusieurs officiers seront à la disposition des personnes qui se présenteront.

Les typographes

L'Union des Typographes a tenu son assemblée mensuelle samedi.
L'élection des officiers pour l'année courante a donné le résultat suivant: Président, Alfred Darveau; 1er vice-président, Emile Dumont; 2e vice-président, M. Lussier; secrétaire-trésorier, Edouard Pichette; trésorier, Elzéar Potras.
Bureau de direction: P. C. Chatelet, Arthur Thomas, A. Martineau, B. Vauthier, H. Paquin, C. Deneau, Commissaire - ordonnateur, T. E. Bruneau.
Comité conjoint: Alfred Darveau, Victor Tardif, U. Lafontaine.
Délégués au Conseil des Métiers Fédérés: J. A. Rodier, H. Paquin, Z. Drapeau.

L'Union Typographique anglaise No 176, a eu aussi sa réunion régulière samedi soir. 26 nouveaux adhérents ont été initiés. M. O. B. Donnelly de Syracuse, et J. H. Huddleston de Toronto, ont prononcé chacun un discours.

L'Union des Employés de Théâtres a eu sa réunion régulière dimanche après-midi, et a procédé à l'élection de ses officiers avec le résultat suivant: Président, R. Harmon; vice-président, F. Gibson; secrétaire-trésorier, J. Gorman; trésorier, T. Giddens; sergent d'armes, Oct. Fogarty; délégués au C. G. F. F. P. J. O'Neill et A. Bernier.

Délégués à la Convention de l'Alliance Internationale, F. Giddens, Schmitt, J. Gorman, bureau exécutif, J. Furlong, S. Kony, J. McNaught et A. M. Jones. Tous les théâtres de la ville, excepté le Monument National, sont à présent sous le contrôle de l'Union.

Les porteurs de lettres

Samedi soir, les facteurs du bureau de poste de Montréal, ont tenu leur réunion régulière dans leur salle ordinaire. L'assistance était nombreuse, et dix nouveaux adhérents ont été admis à faire partie de l'association qui compte maintenant un très grand nombre de membres.

Il a été passé plusieurs résolutions très importantes par lesquelles la suivante: Résolu que nous, les employés du bureau de poste de Montréal, désirons exprimer nos plus sincères remerciements au maître général des postes, pour les grandes réformes qu'il a inaugurées en adoptant la paye semi-mensuelle, ce qui est d'un très grand avantage pour nous tous, ainsi que pour nos familles.

Les charpentiers du port ?

Hier, les charpentiers du port ont eu une très belle réunion sous la présidence du maître ouvrier Jos. Houle. L'assistance était très nombreuse. Deux nouveaux membres ont été admis. Il s'est fait beaucoup de travail à cette réunion, en vue de l'approche de la prochaine saison des travaux.

La grève des monteurs chez Ames, Holden & Co.

La grève chez Ames, Holden & Co. se continue et aucun changement dans la situation n'est à signaler. Toutes les tentatives faites pour remplacer les grévistes ont échoué.

Samedi après-midi, l'Union des Monteurs a fait la distribution des bénéfices de grève au montant de \$5.00

pour chaque homme et il en sera ainsi chaque samedi.

Les quarante mille circulaires que l'Union fait préparer seront envoyées dans tout le pays, particulièrement dans la Colombie Anglaise, à la fin de la semaine, quand la grève aura été approuvée par le Conseil Fédéral.

Cette circulaire demande l'appui moral des ouvriers et explique que la maison Ames, Holden & Co. n'a jamais voulu reconnaître aucune union, pas plus l'Internationale que les autres. L'Union a maintenant la certitude d'avoir le concours de toutes les autres unions canadiennes.

Les Chevaliers du Travail

Samedi soir l'Assemblée Dominion 2436 des Chevaliers du Travail, s'est réunie au No 662 1/2 Craig, sous la présidence du maître ouvrier, J. H. Dods. La réunion était nombreuse. Plusieurs nouveaux adhérents ont été admis à faire partie de cette assemblée. Beaucoup de travail s'y est fait concernant l'amélioration du sort de cette classe de travailleurs. Son nombre de résolutions ont été adoptées et seront mises en force sous peu.

Diminution de gages dans les filatures aux Etats-Unis

Maynard, Mass., 24. — Une surprise désagréable attendait les ouvriers employés par l'American Woolen Company, à la filature Assabet, lesquels sont au nombre d'un mille, et constituent presque toute la population ouvrière de ce village. Avis leur a été donné qu'à la fin du mois la manufacture fermerait ses portes pour un temps indéfini, et le soir, elles furent effectivement fermées, sans que la compagnie ait daigné dire quand elle reviendra sur sa décision. La fermeture n'est pas causée par le manque d'ouvrage, car un tiers au moins des employés faisaient du travail supplémentaire; et il était fort en question d'agrandir la filature.

Le village ne faisait que reprendre son air de prospérité, car l'ancienne compagnie fit faillite il y a quelques années, et les hommes d'affaires parlent sévèrement de la décision de l'American Woolen Company, qui se propose probablement de faire exécuter ailleurs ses contrats les plus pressants.

La décision de la compagnie n'aurait d'autre motif que la grève d'une trentaine de femmes qui se plaignaient qu'on avait importé des ouvrières de Lawrence auxquelles on donnait les meilleures places. Ces jeunes filles qui étaient des repousseuses demandaient \$9 par semaine; la compagnie avait répondu en offrant de les mettre à la place, tout en garantissant au moins \$8 par semaine.

C'était donc au plus une différence de \$30 par semaine. Le salaire des ouvrières qui sont maintenant sans ouvrage se monte à \$10,000 par semaine.

L'industrie canadienne de lainages

Ottawa, 4-M. Millicamp et M. Russell, de Toronto, représentants les intérêts des manufactures de lainage, ont rencontré l'hon. M. Fielding et d'autres ministres afin de leur exhiber des échantillons de lainages des manufactures canadiennes. Ces échantillons montrent la grande variété, et l'excellence des produits canadiens et l'importance de cette industrie au Canada.

Un haut fourneau pour Kingston

Kingston, 4-Chas. L. Mayer, le promoteur du haut fourneau et laminoir à feu, est en cette ville avec plusieurs capitalistes de Chicago. M. Mayer dit que la plus grande partie de \$500,000 a été soustraite pour l'érection des usines ici.

Le haut fourneau sera érigé sur le même plan que celui de Hamilton et pourra produire 30 tonnes de fer en grappe par jour.

Les travaux seront commencés immédiatement au haut-fourneau, où un nombre d'ouvriers seront employés.

La construction de navires à Halifax

Duluth, Minn., 4.—Le capitaine A. B. Wolvin, de cette ville, et le président James Wallace, de la compagnie américaine des constructeurs de navires, ont fait les arrangements nécessaires, pour ériger un chantier à Halifax. La municipalité a accordé un bonus de \$2,000 par tonne sur tous les navires qui seront construits durant l'espace de dix ans, et \$10,000 par tonne pour les dix années suivantes.

C'est le premier chantier que la compagnie américaine de construction de navires aura dans le Canada.

Poudre à Pâtisserie

ROYAL

Rend le pain plus sain.

Preserve les Aliments de l'Alun.

Les poudres à pâtisserie composées d'alun sont les plus grands ennemis de la santé à l'époque actuelle.

Royal Baking Powder Co., New York

A QUI LE MARI ?

Mme Kelly prétend que c'est le sien

Elle veut faire transporter ses mortels à Ottawa

On écrit d'Ottawa que Mme Kelly, est de retour de Montréal, où comme on le voit, elle est venue pour s'assurer si l'individu qui est mort après avoir pris du vert de Paris par erreur croyant prendre du whisky, n'est pas son mari.

D'après ce qu'elle a raconté, Kelly est partie de Québec pour se rendre à Ottawa ayant sur lui une forte somme d'argent. Rendu à Montréal, il lui fut plus que de raison et comme la fatale erreur qui l'a conduit au tombeau.

L'on dit maintenant que les autorités de la métropole enverront le corps de Kelly à Ottawa, où auront lieu les funérailles.

GAIN DE CAUSE

M. Ethier au Conseil privé

M. Archambault, avocat de la ville, a reçu la communication suivante de son collègue, M. Ethier, actuellement à Londres. Cause: Ethier, défendeur, contre la ville de Québec. M. Ethier a été condamné à payer une somme de \$25,000 à la ville de Québec, à cause d'une erreur commise par lui dans la construction d'un pont.

On sait que M. Ethier est allé en Angleterre plaider pour la ville devant le Conseil Privé. Dans les deux cas, l'appel au plus haut tribunal de l'Empire a été renvoyé et la ville a eu gain de cause sur toute la ligne.

L'ENLEVEMENT DU JEUNE CUDAHY

M. Cudahy, le fabricant de conserves alimentaires d'Omaha (Nebraska), dont le jeune fils a été enlevé dans les conditions que l'on sait, est allé à Paris pour le rachat d'un rançon de \$25,000 en or, a reçu, pendant un séjour qui vient de se terminer, une lettre anonyme contenant une proposition assez curieuse. Dans cette lettre on lui offrait de lui rendre \$20,000 sur les \$25,000 qu'il a versés s'il voulait prendre l'engagement de ne pas rechercher ni poursuivre ceux qui ont enlevé son fils. La lettre était adressée à la poste à Waukegan (Illinois), était adressée à Omaha, d'où elle a été envoyée à M. Cudahy à Chicago.

Interrogé au sujet de cette lettre, M. Cudahy a dit: «Je ne sais pas si cette missive est authentique ou si c'est une main qui se joue en tout cas, elle n'a aucun compte et je n'ai nullement l'intention d'abandonner mes recherches et de laisser tranquilles les auteurs de l'enlèvement. Celui qui a écrit la lettre me dit, dans le cas où j'accepterais la proposition, de lui faire savoir par l'insertion de quelques lignes dans les journaux d'Omaha, de Chicago et de Milwaukee; mais je ne crois pas que je le ferais jamais le plaisir de lire une ligne venant de moi dans les colonnes d'annonces de ces journaux.

LA MARINE ALLEMANDE

Paris, 2 — Le «Temps» publie un article considérablement substantiel, sous la signature de M. Lockroy, ancien ministre de la marine, relatif au développement de la marine allemande. M. Lockroy déclare que l'Allemagne joint en train de dépasser l'Angleterre, grâce à l'énergie déployée par l'Allemagne dans l'amélioration de ses ports, aux avantages naturels et artificiels que possède le pays et aussi aux efforts persévérants du gouvernement. M. Lockroy déclare qu'il n'y a pas de doute que le premier pays de construction maritime du monde.

Pour appuyer ses arguments, M. Lockroy cite la recommandation faite au gouvernement de Washington par l'attaché naval américain d'envoyer à l'avenir, les officiers de son flotte et ses ingénieurs de constructions navales en mission d'études en Allemagne et non plus en Angleterre et en France, comme c'était l'usage jusqu'à présent.

La Vigueur de l'homme et la Beauté de la femme

dépendent de la pureté du sang, et cette pureté dépend du bon fonctionnement des reins, pour filtrer. Si ces organes sont affectés et n'accomplissent pas leurs fonctions, l'homme recherchera en vain la force, et la femme, la beauté. Le Soin American Kidney Cure expulse toutes les impuretés par ces «filtres» du corps, il renforce les points faibles.

AUX TROIS-RIVIERES

Le Grand Nord et les conditions de son entrée en cette ville

Les assises criminelles

(Correspondance spéciale)

Trois-Rivières, 4. — Notre conseil municipal a rencontré jeudi après-midi une délégation de la compagnie du chemin de fer du Grand Nord, composée de MM. Scott, Ling et Doucet. Voici en résumé les propositions qui ont été faites à notre corporation cette compagnie. Elle s'engagerait à construire un embranchement de son chemin de fer qui relié à la grande ligne, partant de Shawinigan et ayant son point d'arrêt sur les quais du havre de Trois-Rivières. Notre ville se trouverait ainsi à être reliée avec l'ouest que développe particulièrement le Grand Nord. A cette fin, la compagnie demande à la corporation une souscription en actions au capital d'une somme de \$125,000 payable par débiteurs à 50 ans et portant 4 p.c. par année, émises lorsque la ligne sera en opération.

De plus, on demande 20 acres de terre pour y construire une station et le passage gratuit sur tout le terrain nécessaire pour le passage de cette voie ferrée, dans les limites de la ville. La compagnie construirait aussi, sous deux ans, un éleveur à grain du coût de \$50,000.00 et d'une capacité de 200,000 minots. A cette fin, la commission du havre devra donner à la compagnie, le passage libre sur les quais depuis l'eau profonde, et garantir le coût de la construction de cet éleveur, au moyen de débiteurs à 4 p.c. Telles sont en résumé, les propositions de cette compagnie, qui seront prises en considération d'ici à la prochaine séance du conseil, avec en même temps, l'étude du projet de M. P. E. Lane, dont les lecteurs de la «Patrie» ont pu prendre connaissance dans ma correspondance du 26 février.

Le terme de la cour criminelle s'est ouvert vendredi sous la présidence de Son Honneur le juge Robitoux. Une bonne partie de l'après-midi a été consacrée à la formation des grands jurés, après quoi Son Honneur le juge a prononcé son adresse. On a beaucoup remarqué, dans la tribune, la forme élégante donnée par Son Honneur à cette adresse aux grands jurés.

«ETHERE»

On sait que M. Ethier est allé en Angleterre plaider pour la ville devant le Conseil Privé. Dans les deux cas, l'appel au plus haut tribunal de l'Empire a été renvoyé et la ville a eu gain de cause sur toute la ligne.



M. J. A. TESSIER, avocat, substitut du procureur-général devant les assises criminelles à Trois-Rivières.

Dans l'après-midi, vers les cinq heures les grands jurés ont rapporté le verdict suivants: Gédéon Guimond, vol, no bill. Alfred Hamelin, vol, no bill. Jos. Gravel, fraude, true bill. Philippe Grignon, détournement no bill. Joseph McDonald et Israel McDonald, homicide involontaire, true bill. Kelly Kenny, enlèvement true bill.

ECOLE GALICIEENNE

L'avant-midi on enseignait l'anglais et l'après-midi le galicien

(Correspondance spéciale)

Ottawa, 4-Mr Langvin qui est à Ottawa en route pour St-Boniface, a déclaré que, dernièrement, les citoyens de Winnipeg avaient fondé une école pour les enfants des Galiciens, dans le sous-sol de l'église de Saint-Esprit, avenue Selkirk. Le matin, les instituteurs enseignent l'anglais et dans l'après-midi, la langue galicienne. La direction de cette école a été confiée au R. P. Wm. Rulaw, O.M.I., ancien professeur à l'Université d'Ottawa. Les Galiciens dans le district de St-Boniface, se chiffrent dans les 10,000 et dans tout le Nord-Ouest, leur nombre est de 20,000.

Un conseil par jour

Pour avoir une belle voix

Avoir une belle voix, c'est le rêve de tous les gens qui chantent et surtout des «professionnels». Ils apprennent avec soin à se servir de la voix simple, préconisée en Italie. Elle consiste, avant d'aborder le feu de la rampe ou les inévitables du concert, à manger du thon saisi ou des anchois. L'usage de ces agréables conserves fortifie l'organe et rend le timbre de la voix plus clair et plus sonore. Est-ce au poisson lui-même que ce bon résultat est attribuable? Est-ce simplement au sel que ces substances renferment et qui agit sur l'arrière-bouche, que l'on doit attribuer l'effet produit? L'en importe, la recette n'est pas moins bonne à retenir.

AU MARCHÉ BONSECOURS

L'installation d'un réfrigérateur

Une sous-commission des marchés composée des échevins Chaussé, Lapointe et Ricard, a visité le marché Bonsecours, vendredi, dans le but de se rendre compte de la possibilité d'installer un réfrigérateur mécanique, d'après le plan de M. J. B. Giguère. Ce dernier accompagnait la sous-commission, ainsi que MM. Brown et Rubenstein, représentants de la Cie Electrique Royale, et M. Wright, représentant d'une importante maison anglaise qui s'occupe de la fabrication des réfrigérateurs mécaniques. M. Brown, surintendant des marchés, était également au nombre des visiteurs. Ces derniers ont constaté qu'il était possible de réaliser les plans de M. Giguère en installant une machine au centre du rez-de-chaussée de la bâtisse à l'endroit autrefois occupé par la salle à dîner. L'installation coûterait à peu près \$15,000, au total, et le pouvoir électrique pourrait être fourni pour \$2,000 par année.

La sous-commission fera rapport à la commission à sa prochaine séance.

La Grippe—BAUME RHUNAL

COMMISSION D'HYGIENE

A propos de l'inspection de la viande

Une délégation de l'Association des Bouchers s'est présentée devant la commission d'hygiène, vendredi, pour demander une meilleure inspection de la viande. Le Dr McEachran, M.V., a déclaré que d'après lui, la juridiction des inspecteurs ne devrait pas se borner aux limites de la ville, attendu qu'on apporte en ville un grand nombre d'animaux tués en dehors et dont la viande n'est pas inspectée.

Le président répond que la commission étudiera les moyens à prendre pour donner satisfaction aux bouchers et sauvegarder la santé publique.

Une lettre du consul général de France demandant qu'un nommé George Rueslein, atteint de tuberculose pulmonaire, soit admis à l'hôpital civil, vu que ce particulier n'a ni parents ni amis qui puissent prendre soin de lui et qu'il ne peut être admis dans aucun hôpital.

Le secrétaire reçoit instruction de répondre que cette maladie ne peut être traitée à l'hôpital civil.

UN ALIMENT

POUR LES CHEVEUX

Il y a quelque chose de particulier concernant notre HAIR VIGOR: c'est un aliment pour les cheveux, non une teinture. Il ne rend pas vos cheveux noirs soudainement leur donnant une apparence de mort.

Mais graduellement vos cheveux reprennent leur ancienne couleur, toute la couleur riche et foncée qu'ils avaient. Et il arrête la chute des cheveux.

Même si vos cheveux ne tombent pas, s'ils ne deviennent pas gris, s'ils ne sont pas trop courts, s'ils sont dans une condition tout à fait satisfaisante, vous avez cependant besoin d'un bon article de toilette pour les entretenir. Vous ne pouvez rien trouver de meilleur que l'AYER'S HAIR VIGOR. Il tient le cuir chevelu propre et sain, fait pousser les cheveux rapidement, en prévient la chute et ne laisse pas apparaître un seul cheveu gris.

\$1.00 la Bouteille.

Si votre pharmacien ne peut vous en fournir, envoyez-nous \$1.00 et nous vous en expédierons une grande bouteille par express, tout à votre service. Seules pharmacies de nous indiquent votre barreau d'express le plus près. J. C. AYER & Co., Lowell, Mass.

Demandez notre beau livre, traitant des cheveux.



Si vous avez le "Spleen"

ou si vous vous sentez épuisé, triste sans énergie et que vous éprouvez un certain dégoût pour le travail et même une répugnance à vous mouvoir, c'est un signe certain que votre système nerveux est fatigué et que votre sang est appauvri ou vicié. Il faut donc avoir recours au

WINS MOORE

pour purifier, fortifier et enrichir le sang qui est le distributeur des forces physiques et morales. En le prenant vous sentez un bien-être parcourir tous vos membres. Il vous stimule, vous ragailardit. Il ranime et ravive l'esprit, réveille l'imagination, éclaire le cerveau, met le sourire aux lèvres et la bonne humeur au cœur. C'est le «chasse Spleen» par excellence.

BOIVIN, WILSON & Co, Montréal, seuls Agents pour l'Amérique du Nord.

DEPOSITAIRES AUX ETATS-UNIS: WEEKS, POTTER & CO, 360 RUE WASHINGTON, BOSTON, MASS. WALTER CARON, 105 RUE BLANCO AV. CHICAGO ILL.

VENTE

De Deménagement

DE TAPIS ET RIDEAUX

CHEZ

THOMAS LIGGET, 1584 rue Notre-Dame, 1 Mon- 2445 rue St-O. d'Orléans, 1 tréail 173 à 179 rue Sparks, Ottawa.

Il y a plusieurs Sources d'Eau Minérale

RUBINAT

Mais la source qui a le plus grand débit, la source recommandée de préférence à toutes autres par les sommités médicales, la source la plus riche en sels purgatifs, enfin LA SEULE SOURCE donnant une Eau Purgative idéale, agissant à petites doses et très rapidement SANS JAMAIS CAUSER DE COLIQUES, DE NAUSEES OU D'IRRITATIONS INTESTINALES c'est la

Source Serre

afin d'avoir la véritable qui est la meilleure, lorsque vous demandez une bouteille de RUBINAT exigez que les mots «Source Serre» soient sur la bouteille, l'étiquette et la capsule.

En vente partout à 25c la bouteille.

L. P. Bernier

DENTISTE

...60, Rue Saint - Denis.

Tel. Bell 1379

Dr R. A. BRAULT

Chirurgien-Dentiste

ANCIEN BUREAU DU DOCTEUR PEPIN

268 Rue St-Laurent

Tel. Bell: 5, 1743

Heures de Bureau: de 9 heures à 6.

24-1 an

Nous recevons des

CHEVAUX

Frais de la Campagne, tous les

Lundis.

The Telfer & Climie Coy.

19 RUE ST-MAURICE

J. B. PAUZE & CIE

PEINTRES DECORATEURS

D'ENSEIGNES DE MAISONS

.. 395, RUE ST-ANDRE..

MONTREAL

Service Départemental du Téléphone

Le département des communications privées fournit un service idéal aux taux les plus bas, pour les maisons de commerce et les particuliers.

Les marchands de feronneries suivants de Montréal, emploient ce système: Amiot, Lecours & Larivière, Canada, Hardware Co Ltd, Caverhill, Leamont & Co, Frothingham & Wardman, Thos. Robertson & Co, Ltd.

Le Département des contacts sera heureux de fournir les informations complètes.

THE

Bell Telephone Company of Canada.

Hotel Riendeau

En face de l'Hôtel de Ville et du Palais de Justice

Quelques pas des bateaux et des gares de chemins de fer

68-60 PLACE JACQUES-CARTIER, Montréal

JOSE. RIENDEAU, Propriétaire.

PAQUET & GODBOUT

MANUFACTURIERS DE

Portes, Chassis, Jalousies,

Moules de toutes sortes,

Décapages, Toirages, Etc.

Spécialité pour les Autos et intérieurs d'Église

COIN DES RUES

WILLIAM et ST-CASIMIR,

ST-BYACINTHE

Héritages Sanglants

Feuilleton de...

"LA PATRIE"

(Suite)

—Mon Dieu! murmura-t-elle, en regardant l'avenue sur laquelle rien n'apparaissait, comme son absence dure!

Pourquoi une complication ne surgisse encore!

Hélène aimait par-dessus tout cette cour de son enfance qui, de son côté, lui avait voué une et absolue, une si profonde tendresse.

Entre Daniel et elle, son cœur n'eût pu être plus hésité, et se fut brisé pour rester auprès de celle qui avait nourri sa mère.

Enfin, le coup se vit derrière les grands arbres de l'avenue, et au bout de quelques secondes, il vint s'arrêter devant le poron.

Gabrielle avait la pâleur d'une morte.

Hélène la regarda sans bras.

Sans un mot, car elle comprenait que le cœur trop plein de Gabrielle allait éclater, et il ne fallait pas que ce fût devant les domestiques, la fille de Catherine entraîna sa sœur dans l'un des salons.

La mademoiselle de Saint-Amand s'affaissa mourante sur un canapé.

—Michel est perdu, s'écria-t-elle, et moi je veux mourir!

Hélène l'entoura de ses bras, lui dit: la tête sur son sein, et au

couvrant ses cheveux de baisers, elle dit simplement:

—Pleure d'abord, mon amour, tu étouffes; ensuite nous causerons...

Gabrielle ne s'en fit pas faute.

De tout temps, les larm

NOS COURS CIVILES

Le procès par jury de MacManus vs. la Montreal Street Ry. Co., dans lequel le demandeur réclame \$1,000 de dommages, s'est terminé samedi devant l'hon. juge Doherty. Le jury après avoir délibéré pendant trois heures, a rendu un verdict en faveur du demandeur pour \$150.

COUR SUPREME

Par l'hon. juge Curran.—Les Seurs de la Congrégation Notre-Dame vs. M. A. Symes et al. Les demandeurs et des défendeurs sont propriétaires de deux terrains adjacents ayant front sur la rue Notre-Dame. Les défendeurs pratiquèrent des ouvertures dans le mur de leur maison ayant vue sur la propriété des défendeurs, bien que ce mur fut construit sur la ligne de séparation. Pour justifier leur acte, ils prétendent qu'ils ont agi d'après les ordres d'un officier du bureau d'hygiène, mais le tribunal leur ordonne de fermer les deux chassés dans un délai de quinze jours.

Par l'hon. juge Choquet.—Brierley vs. Hughes.—Jugement à 60 cents accordant \$362 au demandeur et les frais d'une action de cette classe. Makay vs. Hughes.—Jugement accordant \$362 au demandeur et les dépens d'une action de cette classe. Tailleur vs. Leduc.—Le jugement renvoie la requête en cette cause avec dépens.

Par l'hon. juge Pagnuelo.—J. May vs. James Griffin et al. Dans ce procès le demandeur réclame des dommages le paiement d'un billet de \$530 signé par James P. Griffin. Le demandeur alléguait que le défendeur James P. Griffin a fait longtemps commerce confiseur, et qu'en 1887 il a confié ses affaires à son fils James P. Griffin. En 1900, il a renvoyé son fils et repris seul ses affaires. Est-il responsable des dettes contractées par son fils dans l'intérêt de son commerce? Le savant juge trouve que le fait d'avoir laissé son nom sur la porte, les voitures et dans l'annuaire des adresses comme continuant à faire commerce rend le père responsable, et par conséquent condamne les défendeurs à payer \$530 au demandeur.

Murina vs. Sauvé et al.—Le demandeur prétend dans sa déclaration qu'il a été illégalement et malicieusement arrêté et emprisonné sur la plainte du défendeur Christian, l'accusant de lui avoir dérobé une montre d'argent et une somme de \$518. Le juge de paix, Sauvé, n'avait aucun motif valable d'émettre un mandat d'arrestation contre lui. La cour déclare que la conduite du Sauvé comme magistrat, était injustifiable et illégale, et condamne en conséquence les défendeurs à payer \$100 de dommages au demandeur.

Jean vs. Papineau.—Le jugement accorde \$153.59 au demandeur, avec intérêt et dépens. Harris vs. Charbonneau.—La cour ordonne la radiation de l'hypothèque prise par le défendeur sur la propriété du demandeur, avec dépens.

Timassi vs. The G. T. R. Co.—Le jugement renvoie l'action du demandeur, avec frais.

COUR DE PRATIQUE

La requête de Wilfrid Brunet contre les commissaires, pour la décision sommaire des petites causes, de la paroisse de St-Raphaël de l'Île-Bizard, a été accordée ce matin par l'hon. juge Pagnuelo. Le requérant demandait l'annulation d'un bref de certification parce que le greffier originaire a été signifié par l'un des commissaires, parce que l'un des commissaires était néveu du demandeur, et enfin, parce que les commissaires n'avaient pas prêté le serment d'obéissance au Mre G. Fauteux est l'avocat du requérant.

GREVE DES FAILLITES

Bingley James Pettener, machiniste, de Montréal, a été requis de faire cession de ses biens pour le bénéfice de ses créanciers à la demande de George Raueh et al. La créance est de \$530, montant d'un jugement en date du 3 janvier 1901.

Le même jour, une autre demande a été faite contre le même débiteur par J. W. Jacobs.

FORMATION ET DISSOLUTION DE SOCIÉTÉS

Toupin & Verina (dissolution). — Joseph A. Toupin et Joseph A. Verina, faisant affaire sous le nom de Toupin & Verina comme bouchers, ont dissout leur société.

Lyan T. Lee & Co (dissolution). — Lyan T. Lee, banquier, de Montréal, et Hermin Reimer, de Spokane, Etat de Washington, Etats-Unis, ont dissout la société Lyan T. Lee & Co.

Solomon A. Jacobs & Isidore Melkin, marchands, de Montréal, feront commerce sous le nom de New York Silk Waist Manufacturing Co., à Montréal.

Acme Novelty. — Joseph H. Demers donne avis qu'il entend faire affaires, comme agent et commerçant, sous le nom de Acme Novelty.

N. Bray & Co. — Mme Albina Bray, épouse de M. Napoléon Bray, de Coteau Station, déclare qu'elle fera affaires seule comme marchande publique et fabricant de véhicules, au village de Coteau Station, comté de Soulanges, sous le nom de N. Bray & Co.

Pour Ridaux & ressort, La Cie d'Auvents des Marchands, 1477 Notre-Dame.

Tél. M. 3330. 7-1

LA TEMPETE

Bienvenue de dégrats à Sorel.—Trains bloqués.

(Dépêche spéciale.)

Sorel, 4.—La terrible tempête qui a sévi la nuit dernière a brisé nombre d'arbres et de fenêtres. Les fils du téléphone sont brisés à divers endroits. Le train de la Rive Sud a bloqué en partant. Le train des Combes-Unis est aussi bloqué à 11 1/2 milles de Sorel. En ville, les rues sont couvertes de branches d'arbres.

Le capitaine Etienne Monarque est mort hier matin à l'âge de 82 ans.

M. Dieudonné St-Michel a succombé hier aux blessures qu'il a reçues le 5 février par la chute d'une grue.

M. Louis Hétu est élu élu hier président de l'Union St-Joseph et St-Michel. M. J. T. Hétu a été élu trésorier et M. Albert Gendron, secrétaire.

Pour promptitude, Cie d'Auvents des Marchands, 1477 Notre-Dame.

Tél. M. 3330. 7-1

COMMERCE GRAINS ET FARINES

Le marché de Londres est tranquille, le blé et le maïs sont soutenus. Les cargaisons No 1 Standard (blé, sur mars et avril 25 1/2; 2d, 24 1/2; 3d, 23 1/2; 4d, 22 1/2; 5d, 21 1/2; 6d, 20 1/2; 7d, 19 1/2; 8d, 18 1/2; 9d, 17 1/2; 10d, 16 1/2; 11d, 15 1/2; 12d, 14 1/2; 13d, 13 1/2; 14d, 12 1/2; 15d, 11 1/2; 16d, 10 1/2; 17d, 9 1/2; 18d, 8 1/2; 19d, 7 1/2; 20d, 6 1/2; 21d, 5 1/2; 22d, 4 1/2; 23d, 3 1/2; 24d, 2 1/2; 25d, 1 1/2; 26d, 1/2; 27d, 1/4; 28d, 1/8; 29d, 1/16; 30d, 1/32; 31d, 1/64; 32d, 1/128; 33d, 1/256; 34d, 1/512; 35d, 1/1024; 36d, 1/2048; 37d, 1/4096; 38d, 1/8192; 39d, 1/16384; 40d, 1/32768; 41d, 1/65536; 42d, 1/131072; 43d, 1/262144; 44d, 1/524288; 45d, 1/1048576; 46d, 1/2097152; 47d, 1/4194304; 48d, 1/8388608; 49d, 1/16777216; 50d, 1/33554432; 51d, 1/67108864; 52d, 1/134217728; 53d, 1/268435456; 54d, 1/536870912; 55d, 1/1073741824; 56d, 1/2147483648; 57d, 1/4294967296; 58d, 1/8589934592; 59d, 1/17179869184; 60d, 1/34359738368; 61d, 1/68719476736; 62d, 1/137438953472; 63d, 1/274877906944; 64d, 1/549755813888; 65d, 1/1099511627776; 66d, 1/2199023255552; 67d, 1/4398046511104; 68d, 1/8796093022208; 69d, 1/17592186044416; 70d, 1/35184372088832; 71d, 1/70368744177664; 72d, 1/140737488355328; 73d, 1/281474976710656; 74d, 1/562949953421312; 75d, 1/1125899906842624; 76d, 1/2251799813685248; 77d, 1/4503599627370496; 78d, 1/9007199254740992; 79d, 1/18014398509481984; 80d, 1/36028797018963968; 81d, 1/72057594037927936; 82d, 1/144115188075855872; 83d, 1/288230376151711744; 84d, 1/576460752303423488; 85d, 1/1152921504606846976; 86d, 1/2305843009213693952; 87d, 1/4611686018427387904; 88d, 1/9223372036854775808; 89d, 1/18446744073709551616; 90d, 1/36893488147419103232; 91d, 1/73786976294838206464; 92d, 1/147573952589676412928; 93d, 1/295147905179352825856; 94d, 1/590295810358705651712; 95d, 1/1180591620717411303424; 96d, 1/2361183241434822606848; 97d, 1/4722366482869645213696; 98d, 1/9444732965739290427392; 99d, 1/18889465931478580854784; 100d, 1/37778931862957161709568; 101d, 1/75557863725914323419136; 102d, 1/151115727451828646838272; 103d, 1/302231454903657293676544; 104d, 1/604462909807314587353088; 105d, 1/1208925819614629174706176; 106d, 1/2417851639229258349412352; 107d, 1/4835703278458516698824704; 108d, 1/9671406556917033397649408; 109d, 1/19342813113834066795298816; 110d, 1/38685626227668133590597632; 111d, 1/77371252455336267181195264; 112d, 1/154742504910672534362390528; 113d, 1/309485009821345068724781056; 114d, 1/618970019642690137449562112; 115d, 1/1237940039285380274899124224; 116d, 1/2475880078570760549798248448; 117d, 1/4951760157141521099596496896; 118d, 1/9903520314283042199192993792; 119d, 1/1980704062856608439838587584; 120d, 1/3961408125713216879677175168; 121d, 1/7922816251426433759354350336; 122d, 1/15845632502852867518708700672; 123d, 1/31691265005705735037417401344; 124d, 1/63382530011411470074834802688; 125d, 1/126765060022822940149669605376; 126d, 1/253530120045645880299339210752; 127d, 1/507060240091291760598678421504; 128d, 1/1014120480182583521197356843008; 129d, 1/2028240960365167042394713686016; 130d, 1/4056481920730334084789427372032; 131d, 1/8112963841460668169578854744064; 132d, 1/1622592762921333633915710888128; 133d, 1/3245185525842667267831421776256; 134d, 1/6490371051685334535662843552512; 135d, 1/12980742103370669071325687071024; 136d, 1/25961484206741338142651374142048; 137d, 1/51922968413482676285302748284096; 138d, 1/10384593682796535271060549568192; 139d, 1/20769187365593070542121099137384; 140d, 1/41538374731186141084242198274768; 141d, 1/83076749462372282168484396549536; 142d, 1/166153498924744564336968793099072; 143d, 1/332306997849489128673937586198144; 144d, 1/664613995698978257347875172396288; 145d, 1/1329227991397956514695750344792576; 146d, 1/2658455982795913029391500689585152; 147d, 1/5316911965591826058783001379170304; 148d, 1/10633823931183652117566002758340608; 149d, 1/21267647862367304235132005516681217216; 150d, 1/42535295724734608470264011033362434432; 151d, 1/85070591449469216940528022066724868864; 152d, 1/170141182898938433881056441333449737328; 153d, 1/340282365797876867762112882666899474656; 154d, 1/680564731595753735524225765333798949312; 155d, 1/1361129463191507471048451530667597898624; 156d, 1/2722258926183014942096903061335195797248; 157d, 1/5444517852366029884193806122670391594496; 158d, 1/10889035704732059768387612453340783188992; 159d, 1/21778071409464119536775224906681567377984; 160d, 1/4355614281892823907355044981336313475576; 161d, 1/8711228563785647814710089962672626951152; 162d, 1/1742245712757129562942077932534525390224; 163d, 1/3484491425514259125884155865069050780448; 164d, 1/6968982851028518251768311730138101156896; 165d, 1/1393796570205703650353662346027202313792; 166d, 1/2787593140411407300707324692054404627584; 167d, 1/5575186280822814601414649384108809255168; 168d, 1/1115037256164562920282929876821761851328; 169d, 1/2230074512329125840565859753643523702656; 170d, 1/4460149024658251681131711507287047405312; 171d, 1/8920298049316503362263423014574094810624; 172d, 1/1784059609863300672452684602914818921248; 173d, 1/3568119219726601344905369205829637842496; 174d, 1/7136238439453202689810738411659275684992; 175d, 1/14272476878906405379621476823318551369984; 176d, 1/28544953757812810759242953646637117399872; 177d, 1/57089907515625621518485907293274234799744; 178d, 1/11417981503125123137277181456554846959488; 179d, 1/22835963006250246274554362913109693918976; 180d, 1/45671926012500492549108725826219387837952; 181d, 1/91343852025000985098217451652438775675904; 182d, 1/18268770405000197119643490330487755151808; 183d, 1/36537540810000394239286980660975502337616; 184d, 1/73075081620000788478573961321951004675232; 185d, 1/146150163240001569557147922643902009350464; 186d, 1/2923003264800031391142958552878040187008; 187d, 1/5846006529600062782285917105756080374016; 188d, 1/11692013059200125645571834211512160748032; 189d, 1/23384026118400251291143668423024321496064; 190d, 1/46768052236800502582287336846048642992128; 191d, 1/93536104473601005164574673692097285984256; 192d, 1/18707220894720200132914934738419455968512; 193d, 1/37414441789440400265829869476838911937024; 194d, 1/74828883578880800531659738953677823874048; 195d, 1/14965776717776160103311947790735647748096; 196d, 1/2993155343555232020662389558147128954912; 197d, 1/59863106871104640413247791162842579088; 198d, 1/119726213742209280826495522324565578176; 199d, 1/23945242748441856165299104464811115635328; 200d, 1/47890485496883712330598208929622231270656; 201d, 1/95780970993767424661196417859244462541312; 202d, 1/19156194197534484932239283719488892508264; 203d, 1/38312388395068969864478567438977785016512; 204d, 1/76624776790137939728957134877955570033024; 205d, 1/1532495535802758794579142775559110666048; 206d, 1/30649910716055175891582855511182213321984; 207d, 1/61299821432110351783165711022364426643872; 208d, 1/122599642864207035563313422447288533287744; 209d, 1/24519928572841407112662684489457706655488; 210d, 1/49039857145682814225325368978915413310976; 211d, 1/98079714291365628450650737957830826621952; 212d, 1/19615942858273125690130147915666165243904; 213d, 1/39231885716546251380260295831332330487808; 214d, 1/78463771433092502760520591662664660975616; 215d, 1/15692754286618500552104103325332133751328; 216d, 1/31385508573237001104208206650664267026256; 217d, 1/62771017146474002208416413301328534052512; 218d, 1/125542034292948004416832826602670680105024; 219d, 1/251084068585896008833665652005341362010048; 220d, 1/502168137171792017667331304001066824402016; 221d, 1/100433627434358403533466268000213364804032; 222d, 1/200867254868716807066932536000426729608064; 223d, 1/40173450973743361413386507200085345816128; 224d, 1/80346901947486722826773014400170691723256; 225d, 1/16069380389497345753544602880034138446512; 226d, 1/32138760778994691507089205760068276893024; 227d, 1/64277521557989383014178411520013653786048; 228d, 1/128555043115978766028356823040027307572096; 229d, 1/257110086231957532056713646080054615144192; 230d, 1/514220172463915064113427292160109230288384; 231d, 1/1028440345267830128226854584320218460576768; 232d, 1/2056880690535660256453709168640437121153536; 233d, 1/4113761381071320512907418337280874242307072; 234d, 1/8227522762142641025814836674561748484614144; 235d, 1/16455045324285282051629673349123496969228288; 236d, 1/32910090648570564103259346698246993938456576; 237d, 1/65820181297141128206518693396483987876913152; 238d, 1/131640362594282256413037387932967975753826304; 239d, 1/263280725188564512826074775865935951507652608; 240d, 1/526561450377129025652149551731871903015305216; 241d, 1/1053122900754258051304299103463738006030604432; 242d, 1/2106245801508516102608598206927476012061208864; 243d, 1/4212491603017032205217196413854952024122241728; 244d, 1/8424983206034064410434392827709904048244483456; 245d, 1/168499664120681288208687855554180800964888912; 246d, 1/336999328241362576417375711108361601929777624; 247d, 1/673998656482725152834751422216723203859554448; 248d, 1/134799731296545030566950284433446407719110896; 249d, 1/269599462593090061133900568866892815438221792; 250d, 1/53919892518618012226780113773378563087643568; 251d, 1/10783978503723602445356022754675126175528736; 252d, 1/21567957007447204890712045509350252351057472; 253d, 1/43135914014894409781424091018700504702114848; 254d, 1/86271828029788819562848182037401009404229696; 255d, 1/172543656059577639125696364074802018808459392; 256d, 1/345087312119155278251392728149604037616918784; 257d, 1/690174624238310556502785456299208075233837568; 258d, 1/1380349248476621113005570912598416150467675136; 259d, 1/2760698496953242226011141825196832300935350272; 260d, 1/5521396993906484452022283650393664601870700544; 261d, 1/110427939878129689

ILS DEVRAIENT ETRE PUNIS...

Malgré toute la vigilance que les journalistes sérieux apportent au triage de la correspondance que la malice leur fournit chaque matin, il leur arrive quelquefois de se faire tromper. C'est un inconvénient, mais il faut bien l'avouer, il est reconnu entre gens du métier, que cela est inévitable. Pour notre part, nous sommes sincèrement affligés, et si nous pouvons découvrir les criminels farceurs qui se servent quelquefois de l'entremise de notre journal pour exercer leurs petites diaboliques manies, nous leur en ferons un bon compte. Mais il faut bien l'avouer, il est reconnu entre gens du métier, que cela est inévitable. Pour notre part, nous sommes sincèrement affligés, et si nous pouvons découvrir les criminels farceurs qui se servent quelquefois de l'entremise de notre journal pour exercer leurs petites diaboliques manies, nous leur en ferons un bon compte.

"La Patrie" a été victime, la semaine dernière, d'un de ces misérables farceurs qui nous ont fait annoncer le prétendu mariage d'un brave citoyen de St-Jean de Rouville, M. Jos. Chaput, avec dame veuve Joseph Racine.

La lettre qui nous a apporté cette fautive information est signée "H. CHAPUT, ST-JEAN-BAPTISTE"; nous la tenons à la disposition de tous ceux qui voudraient nous aider à découvrir le coupable.

"La Patrie" offre 25.00 de récompense à celui qui nous en fera connaître l'auteur de cette odieuse et criminelle supercherie.

Il est temps que ces mauvais farceurs, ces bandits ou ces fous, soient mis à la raison. Ils devraient être punis sévèrement. Qu'on nous donne le nom du dernier coupable et nous nous chargeons de faire un exemple!

LA TEMPETE

Presque tous les trains de chemins de fer retardés

Par suite de la tempête de la nuit dernière presque tous les trains étaient en retard aux gares du Pacifique et du Grand Tronc.

A la gare Victoria, le train de Québec est retardé de 2 heures en retard.

Le train de St-Jean d'Ipswich à 6 heures 35, et attendu à 9 heures 55, n'est arrivé qu'à 11 heures.

Tous les autres trains de l'ouest sont de 2 à 5 heures en retard.

A la gare Bonaventure, il y a aussi un retard général de tous les trains. Les convois de Vermont Central, venant de Boston et de New-York, sont de quatre heures en retard environ.

Le train local d'Ottawa qui devait arriver ici à 8 heures 30, n'est en retard qu'à 10 minutes.

Le convoi des provinces maritimes par l'Intercolonial était aussi en retard, mais moins que les autres trains, ce qui indique que la tempête a été plus forte dans le sud et l'ouest que dans le nord et l'est.

La malle de New-York n'est arrivée par le Delaware & Hudson que vers midi et demi.

BANC DU ROI

Alexandre Monette et William Gervais trouvés coupables

Alexandre Monette et William Gervais ont comparu, samedi matin, devant la Cour du Banc du Roi, sous l'accusation d'un vol de grand chemin.

Il appert par les témoignages rendus, que ces deux hommes s'étaient liés d'amitié avec un homme de la campagne, nommé Joseph Marcotte, l'avaient brusquement attaqué, et lui avaient enlevé un casque en monton de Perse. Plusieurs témoins furent entendus pour la poursuite et pour la défense. Le jury, après quelques minutes de délibération, rendit un verdict de culpabilité. Le jury a alors adjourné à ce matin.

Le grand jury a déclaré fondées les accusations contre O'Hara Baynes, Wm. Whelan, Wm. McDunnough et Joseph Lépine, les inculpés dans l'affaire du chèque de \$1,500. Le conseil de M. Baynes appela l'attention de la cour sur le fait que celui-ci était revenu d'Angleterre dans le seul but de subir son procès.

Son honneur le juge Wurtelle exigea dans son cas nominal une caution de \$1,200, pour laquelle MM. Shorey, Caverhill et Torrance se sont portés garants.

Ce matin, en Cour du Banc du Roi, a comparu à la barre William Girard, accusé du vol d'une robe de voiture.

Voici les faits. Le 10 février, vers une heure du matin, William Whelan, charretier de la Pointe St-Charles, arrêtait avec quelques jeunes gens qu'il conduisait, dans un hôtel, au coin des rues St-James et de Dorchester. Quelques instants après, comme ils remontaient en voiture, ils s'aperçurent que la robe était disparue. Whelan avertit la police, et à peine une demi-heure après, retrouvait la robe en la possession de Girard. Celui-ci assure qu'il l'a trouvée dans un lot vacant situé non loin de cet endroit, et qu'il allait la remettre entre les mains de la police, quand on l'arrêta.

Après le plaidoyer des avocats et le discours de Son Honneur le juge Wurtelle, les petits jurés se retirèrent dans la salle des délibérations.

Le verdict ne sera rendu que cet après-midi à 2 hrs. 30.

A SA DERNIERE DEMEURE

M. Ferdinand Morissette, ancien journaliste, dont la "Patrie" annonçait la mort vendredi dernier, a été inhumé samedi dernier au cimetière de la Côte des Neiges. Plusieurs amis de cœur du défunt ont tenu à reconduire la dépouille mortelle jusqu'au lieu de son dernier repos.

LES BARBIERS

Le comité exécutif provincial de L'Union des barbières aura sa réunion ce soir à 9 heures au No 617 rue Craig, pour faire un bilan des noms de ceux qui n'ont pas encore été inscrits à l'association. On compte assister à l'assemblée. Ceux qui n'ont pas rempli ce devoir pourront le faire durant la semaine prochaine en s'adressant au bureau de l'Association 1848 rue Notre-Dame.

LE PRESIDENT MCKINLEY

Sa seconde installation - Imposantes cérémonies à Washington

LE DISCOURS DU PRESIDENT

Washington, 4.—Aujourd'hui ont lieu à Washington, les fêtes de l'installation du président des Etats-Unis, McKinley. De grands préparatifs ont été faits pour donner à ces fêtes toute la splendeur et tout l'éclat possibles.

Le programme comportait : A 11 heures du matin, la réunion au Sénat des hauts fonctionnaires, des membres du corps diplomatique et des invités de distinction ; à 11 h. 50, l'installation de Theodore Roosevelt comme vice-président des Etats-Unis ; à midi, la prestation publique du serment d'office par le président McKinley et la lecture des adresses de circonstance ; à 1 h. 30, le départ de la procession officielle du Capitole ; à 7 h. 30, l'illumination de la cour d'honneur et de la façade de la Maison Blanche ; à 7 h. 45, un grand feu d'artifice sera tiré près du monument de Washington ; à 8 heures, réception des invités au bureau des cérémonies ; à 9 h. 30, l'ouverture du bal officiel par le président McKinley.

Dès hier, des milliers de visiteurs s'étaient rendus dans la capitale américaine dont les rues étaient encombrées d'étrangers.

On a déterminé les sièges devant être occupés par les différents corps : les ambassadeurs prendront place à droite du président, et le juge en chef, ainsi que les différents représentants de la justice feront face.

On mande d'Ottawa que lord Minto qui avait été invité à se rendre à la cérémonie de l'installation du président, a exprimé son regret de ne pouvoir pas se rendre à Washington.

On estime que la grande parade comptera dans ses rangs : 22,240 hommes de troupe régulière ; 1,200 vétérans ; 5,800 membres des sociétés civiles et 17,500 personnes qui y prendront part à divers titres. On pense que le défilé durera environ 5 heures.

LE DISCOURS DE MCKINLEY

Washington, D.C., 4.—Dans son discours d'inauguration, le président McKinley a annoncé d'abord que le Congrès a réduit la taxe de 41 millions de dollars, et a fait allusion à la prospérité générale qui règne aux Etats-Unis.

A 12.24 heures, M. Roosevelt a été assermenté.

M. McKinley a prononcé un discours à 1.17 heure et, immédiatement après, a commencé son discours.

POISSONS ET CARIBOUS SAISIS

Les coupables seraient un courtier et un médecin

Québec, 4.—L'un des habiles limiers de la police provinciale M. Sylvain a fait une saisie considérable de poissons et de caribous samedi dernier.

On assure que les délinquants cette fois-ci sont un courtier bien connu dans la Basse Ville et un médecin important. Ces gens-là sont certainement coupables.

ment plus coupables que les braconniers ordinaires, parce qu'ils sont au centre des différents réseaux de la loi de chasse et de pêche et connaissent parfaitement les raisons de prohibition, tandis que les autres sont en général de pauvres ignorants qui ne connaissent pas un trait de rigueur et des exigences de la loi.

VISITE ROYALE

Le duc et la duchesse d'York arriveront à Halifax le 14 septembre

(Correspondance spéciale)

Ottawa, 4.—Le programme du voyage en Canada du Duc et de la Duchesse de York, comprend leur arrivée

à Halifax, le 14 septembre prochain ; de là, leurs Altesses Royales visiteront Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, les chutes de Niagara et autres villes dans l'est du Canada.

LA PROPRIETE DU PAIN

L'union des ouvriers boulangers, qui doit s'y connaître révèle un état de choses alarmant

Une très importante réunion de l'Union des Ouvriers Boulangers a été tenue samedi, sous la présidence de M. Louis Charbonneau.

Revenant sur la grave question de la bonne tenue des boulangeries et de l'observation des règles d'hygiène dans ces établissements, l'union a constaté combien peu proprement sont tenus beaucoup des endroits où se fabrique le pain. Le public ne connaît pas cet état de choses, il ne s'en alarme donc pas, mais sa santé n'est pas moins susceptible d'en souffrir et il serait grand temps que les autorités s'intéressent sérieusement à la question et soumettent les boulangers à une inspection officielle en même temps qu'elles établissent une sanction sévère destinée à supprimer les dangers constatés.

LA où les hommes travaillent 15 et même 18 heures, leur fabrication ne peut être soignée comme il conviendrait, et leur santé se ressent d'un tel surmenage.

L'union a pour but de sauvegarder tout à la fois les intérêts du public et ceux des travailleurs de la boulangerie. Elle n'accorde son étiquette qu'aux boulangers qui consentent à subir l'inspection de ses représentants — tous hommes d'honnête qualité — par leur expérience et leur savoir — paient à leurs hommes une rémunération équitable et ne leur imposent qu'un travail raisonnable.

Le public qui se fourvoie chez les unionistes est donc assuré d'obtenir un produit sain, préparé avec soin, c'est-à-dire offrant toutes les garanties voulues, sans qu'il lui en coûte davantage. Il aide, en outre, à maintenir l'intégrité des droits des ouvriers et à assurer leur bien-être.

Un tel surmenage.

L'Union a pour but de sauvegarder tout à la fois les intérêts du public et ceux des travailleurs de la boulangerie. Elle n'accorde son étiquette qu'aux boulangers qui consentent à subir l'inspection de ses représentants — tous hommes d'honnête qualité — par leur expérience et leur savoir — paient à leurs hommes une rémunération équitable et ne leur imposent qu'un travail raisonnable.

Le public qui se fourvoie chez les unionistes est donc assuré d'obtenir un produit sain, préparé avec soin, c'est-à-dire offrant toutes les garanties voulues, sans qu'il lui en coûte davantage. Il aide, en outre, à maintenir l'intégrité des droits des ouvriers et à assurer leur bien-être.

Un tel surmenage.

L'Union a pour but de sauvegarder tout à la fois les intérêts du public et ceux des travailleurs de la boulangerie. Elle n'accorde son étiquette qu'aux boulangers qui consentent à subir l'inspection de ses représentants — tous hommes d'honnête qualité — par leur expérience et leur savoir — paient à leurs hommes une rémunération équitable et ne leur imposent qu'un travail raisonnable.

Le public qui se fourvoie chez les unionistes est donc assuré d'obtenir un produit sain, préparé avec soin, c'est-à-dire offrant toutes les garanties voulues, sans qu'il lui en coûte davantage. Il aide, en outre, à maintenir l'intégrité des droits des ouvriers et à assurer leur bien-être.

Un tel surmenage.

L'Union a pour but de sauvegarder tout à la fois les intérêts du public et ceux des travailleurs de la boulangerie. Elle n'accorde son étiquette qu'aux boulangers qui consentent à subir l'inspection de ses représentants — tous hommes d'honnête qualité — par leur expérience et leur savoir — paient à leurs hommes une rémunération équitable et ne leur imposent qu'un travail raisonnable.

VOLEURS DE PROFESSION

Ils pillaient presque chaque nuit une maison

Ils avouent leur culpabilité

Eugène Alcide Gagné et Armand Voyer, deux jeunes "dudes" ont comparu ce matin, devant le juge Choquet pour répondre à l'accusation d'avoir pénétré le 19 février dernier, dans la maison de M. Colson, 956 rue Dorchester et d'avoir volé pour environ \$200 de bijoux, la capture de ces deux individus a été faite par les détectives Wilson, McLaughlin, Charpentier et Sloan. Le chef de la sûreté disait ce matin que ces policiers méritent d'être félicités pour la belle cause qu'ils viennent de terminer.

En effet Gagné et Voyer sont des filous très habiles. Dans le courant du mois dernier ils ont pillé plusieurs maisons particulières. Ils se servaient de fausses clés. Tous deux se sont avoués coupables d'avoir volé chez M. Colson. Ils ont aussi avoué des vols suivants, le 11 février, vol au No 1013 Université ; le 21, vol chez le Dr Guérin, 909 Dorchester ; le 22, vol chez M. A. A. McKenzie, 900 Sherbrooke ; le 24, vol chez J. H. Hannah, 45 rue Crescent ; le 26, vol chez M. W. Andrews, 602 Dorchester ; le 28, vol chez M. H. F. Starnes, 213 rue Peel. Une jeune fille du nom de Champagne a reçu des voleurs plusieurs montres de prix qu'elle a vendues à droite, à gauche.

Les coupables recevront leur sentence demain.

UN GRAVE DANGER

Une brasserie vend du Porter corrompu

Le bureau d'hygiène a reçu ce matin une bouteille de "porter" provenant de l'une des principales brasseries de la ville. La bouteille était d'une malpropreté dégoûtante et les impuretés qu'elle contenait, avaient complètement gâté le liquide.

Ce n'est pas la première fois qu'on constate la malpropreté et le peu de soin avec lesquels se fait l'embouteillage de la bière dans certains établissements. Les autorités sanitaires ne sauraient y voir de trop près.

Le Dr Laberge a promis de faire faire une analyse de l'échantillon qui lui a été apporté.

LE LIEUTENANT HOLLAND

On lui offre la position de chef de police à Rossland

Le lieutenant Holland, du No 2 a reçu l'offre des autorités de Rossland, Colombie Anglaise, d'être nommé chef de police de l'endroit. Le policier a d'excellents faits de service. Montréal et la belle position qui lui est offerte là-bas, est un hommage rendu à ses qualités.

Le lieutenant Holland n'a pas encore donné de réponse définitive, mais on saura, d'ici à quelques jours s'il accepte ou non.

Le lieutenant Holland a pas encore donné de réponse définitive, mais on saura, d'ici à quelques jours s'il accepte ou non.

Le lieutenant Holland a pas encore donné de réponse définitive, mais on saura, d'ici à quelques jours s'il accepte ou non.

Le lieutenant Holland a pas encore donné de réponse définitive, mais on saura, d'ici à quelques jours s'il accepte ou non.

Le lieutenant Holland a pas encore donné de réponse définitive, mais on saura, d'ici à quelques jours s'il accepte ou non.

Le lieutenant Holland a pas encore donné de réponse définitive, mais on saura, d'ici à quelques jours s'il accepte ou non.

Le lieutenant Holland a pas encore donné de réponse définitive, mais on saura, d'ici à quelques jours s'il accepte ou non.

Le lieutenant Holland a pas encore donné de réponse définitive, mais on saura, d'ici à quelques jours s'il accepte ou non.

Le lieutenant Holland a pas encore donné de réponse définitive, mais on saura, d'ici à quelques jours s'il accepte ou non.

Le lieutenant Holland a pas encore donné de réponse définitive, mais on saura, d'ici à quelques jours s'il accepte ou non.

Le lieutenant Holland a pas encore donné de réponse définitive, mais on saura, d'ici à quelques jours s'il accepte ou non.

Le lieutenant Holland a pas encore donné de réponse définitive, mais on saura, d'ici à quelques jours s'il accepte ou non.

Le lieutenant Holland a pas encore donné de réponse définitive, mais on saura, d'ici à quelques jours s'il accepte ou non.

Le lieutenant Holland a pas encore donné de réponse définitive, mais on saura, d'ici à quelques jours s'il accepte ou non.

Le lieutenant Holland a pas encore donné de réponse définitive, mais on saura, d'ici à quelques jours s'il accepte ou non.

Le lieutenant Holland a pas encore donné de réponse définitive, mais on saura, d'ici à quelques jours s'il accepte ou non.

Le lieutenant Holland a pas encore donné de réponse définitive, mais on saura, d'ici à quelques jours s'il accepte ou non.

Le lieutenant Holland a pas encore donné de réponse définitive, mais on saura, d'ici à quelques jours s'il accepte ou non.

Le lieutenant Holland a pas encore donné de réponse définitive, mais on saura, d'ici à quelques jours s'il accepte ou non.

Le lieutenant Holland a pas encore donné de réponse définitive, mais on saura, d'ici à quelques jours s'il accepte ou non.

Le lieutenant Holland a pas encore donné de réponse définitive, mais on saura, d'ici à quelques jours s'il accepte ou non.

Le lieutenant Holland a pas encore donné de réponse définitive, mais on saura, d'ici à quelques jours s'il accepte ou non.

Le lieutenant Holland a pas encore donné de réponse définitive, mais on saura, d'ici à quelques jours s'il accepte ou non.

Le lieutenant Holland a pas encore donné de réponse définitive, mais on saura, d'ici à quelques jours s'il accepte ou non.

Le lieutenant Holland a pas encore donné de réponse définitive, mais on saura, d'ici à quelques jours s'il accepte ou non.

Le lieutenant Holland a pas encore donné de réponse définitive, mais on saura, d'ici à quelques jours s'il accepte ou non.

Le lieutenant Holland a pas encore donné de réponse définitive, mais on saura, d'ici à quelques jours s'il accepte ou non.

Le lieutenant Holland a pas encore donné de réponse définitive, mais on saura, d'ici à quelques jours s'il accepte ou non.

Le lieutenant Holland a pas encore donné de réponse définitive, mais on saura, d'ici à quelques jours s'il accepte ou non.

Le lieutenant Holland a pas encore donné de réponse définitive, mais on saura, d'ici à quelques jours s'il accepte ou non.

Le lieutenant Holland a pas encore donné de réponse définitive, mais on saura, d'ici à quelques jours s'il accepte ou non.

Le lieutenant Holland a pas encore donné de réponse définitive, mais on saura, d'ici à quelques jours s'il accepte ou non.

Le lieutenant Holland a pas encore donné de réponse définitive, mais on saura, d'ici à quelques jours s'il accepte ou non.

Le lieutenant Holland a pas encore donné de réponse définitive, mais on saura, d'ici à quelques jours s'il accepte ou non.

LA PICOTE NOUS MENACE

Six cas se déclarent à Laprairie et un des patients succombe à la terrible maladie

D'autres cas constatés au Bic et à Calumet Island

La variole fait des progrès rapides dans la province de Québec. Le terrible fléau est déjà à nos portes, et l'on craint fort qu'il ne se propage dans la ville. Cependant, les précautions les plus rigoureuses ont été prises pour prévenir une telle calamité, et les inspecteurs du Bureau Provincial d'Hygiène ont impitoyablement isolés tous les cas qui se sont déclarés dans les trois paroisses de Laprairie, du Bic et de Calumet Island, comté de Pontiac. La vaccination est de rigueur et les médecins sont très occupés à inoculer le vaccin aux personnes qui de près ou de loin ont été en rapport avec les malades.

A Laprairie, où l'on a signalé six cas de variole, l'un des patients est mort. C'est Mme Dupuis, dont le mari a été sévèrement quelque temps à St-Rémi et qui en a rapporté le germe de la maladie.

Heureusement, on a pu retracer l'origine de tous les cas signalés jusqu'ici. A St-Rémi et au Bic, le germe de la maladie a été apporté par un individu venant de Main River, Mich.

Quant aux deux cas de Calumet Island ils proviennent de Sudbury, Ont.

A mesure que le fléau de la picote s'approche de la ville, les autorités sanitaires s'alarment de plus en plus. Ce n'est pas sans une certaine anxiété que le Dr Laberge a appris ce matin que la maladie commence à exercer ses ravages à Laprairie. Cette localité est en relations directes et quotidiennes avec la ville, et ce serait vraiment miracle si la contagion ne se déclarait bientôt parmi nous. D'ici à plusieurs jours encore, l'hôpital civique ne sera pas en état de faire face aux premières nécessités d'une épidémie à l'heure actuelle, on est en train de désinfecter l'aile sud de l'établissement. Cette aile devra ensuite recevoir tous les patients de l'hôpital, afin de rendre possible une nouvelle désinfection de l'aile nord, qui sera ensuite réservée pour l'éventualité d'une épidémie de picote.

Heureusement, on a pu retracer l'origine de tous les cas signalés jusqu'ici. A St-Rémi et au Bic, le germe de la maladie a été apporté par un individu venant de Main River, Mich.

Quant aux deux cas de Calumet Island ils proviennent de Sudbury, Ont.

A mesure que le fléau de la picote s'approche de la ville, les autorités sanitaires s'alarment de plus en plus. Ce n'est pas sans une certaine anxiété que le Dr Laberge a appris ce matin que la maladie commence à exercer ses ravages à Laprairie. Cette localité est en relations directes et quotidiennes avec la ville, et ce serait vraiment miracle si la contagion ne se déclarait bientôt parmi nous. D'ici à plusieurs jours encore, l'hôpital civique ne sera pas en état de faire face aux premières nécessités d'une épidémie à l'heure actuelle, on est en train de désinfecter l'aile sud de l'établissement. Cette aile devra ensuite recevoir tous les patients de l'hôpital, afin de rendre possible une nouvelle désinfection de l'aile nord, qui sera ensuite réservée pour l'éventualité d'une épidémie de picote.

Heureusement, on a pu retracer l'origine de tous les cas signalés jusqu'ici. A St-Rémi et au Bic, le germe de la maladie a été apporté par un individu venant de Main River, Mich.

Quant aux deux cas de Calumet Island ils proviennent de Sudbury, Ont.

A mesure que le fléau de la picote s'approche de la ville, les autorités sanitaires s'alarment de plus en plus. Ce n'est pas sans une certaine anxiété que le Dr Laberge a appris ce matin que la maladie commence à exercer ses ravages à Laprairie. Cette localité est en relations directes et quotidiennes avec la ville, et ce serait vraiment miracle si la contagion ne se déclarait bientôt parmi nous. D'ici à plusieurs jours encore, l'hôpital civique ne sera pas en état de faire face aux premières nécessités d'une épidémie à l'heure actuelle, on est en train de désinfecter l'aile sud de l'établissement. Cette aile devra ensuite recevoir tous les patients de l'hôpital, afin de rendre possible une nouvelle désinfection de l'aile nord, qui sera ensuite réservée pour l'éventualité d'une épidémie de picote.

Heureusement, on a pu retracer l'origine de tous les cas signalés jusqu'ici. A St-Rémi et au Bic, le germe de la maladie a été apporté par un individu venant de Main River, Mich.

Quant aux deux cas de Calumet Island ils proviennent de Sudbury, Ont.

A mesure que le fléau de la picote s'approche de la ville, les autorités sanitaires s'alarment de plus en plus. Ce n'est pas sans une certaine anxiété que le Dr Laberge a appris ce matin que la maladie commence à exercer ses ravages à Laprairie. Cette localité est en relations directes et quotidiennes avec la ville, et ce serait vraiment miracle si la contagion ne se déclarait bientôt parmi nous. D'ici à plusieurs jours encore, l'hôpital civique ne sera pas en état de faire face aux premières nécessités d'une épidémie à l'heure actuelle, on est en train de désinfecter l'aile sud de l'établissement. Cette aile devra ensuite recevoir tous les patients de l'hôpital, afin de rendre possible une nouvelle désinfection de l'aile nord, qui sera ensuite réservée pour l'éventualité d'une épidémie de picote.

Heureusement, on a pu retracer l'origine de tous les cas signalés jusqu'ici. A St-Rémi et au Bic, le germe de la maladie a été apporté par un individu venant de Main River, Mich.

Quant aux deux cas de Calumet Island ils proviennent de Sudbury, Ont.

A mesure que le fléau de la picote s'approche de la ville, les autorités sanitaires s'alarment de plus en plus. Ce n'est pas sans une certaine anxiété que le Dr Laberge a appris ce matin que la maladie commence à exercer ses ravages à Laprairie. Cette localité est en relations directes et quotidiennes avec la ville, et ce serait vraiment miracle si la contagion ne se déclarait bientôt parmi nous. D'ici à plusieurs jours encore, l'hôpital civique ne sera pas en état de faire face aux premières nécessités d'une épidémie à l'heure actuelle, on est en train de désinfecter l'aile sud de l'établissement. Cette aile devra ensuite recevoir tous les patients de l'hôpital, afin de rendre possible une nouvelle désinfection de l'aile nord, qui sera ensuite réservée pour l'éventualité d'une épidémie de picote.

Heureusement, on a pu retracer l'origine de tous les cas signalés jusqu'ici. A St-Rémi et au Bic, le germe de la maladie a été apporté par un individu venant de Main River, Mich.

Quant aux deux cas de Calumet Island ils proviennent de Sudbury, Ont.

A mesure que le fléau de la picote s'approche de la ville, les autorités sanitaires s'alarment de plus en plus. Ce n'est pas sans une certaine anxiété que le Dr Laberge a appris ce matin que la maladie commence à exercer ses ravages à Laprairie. Cette localité est en relations directes et quotidiennes avec la ville, et ce serait vraiment miracle si la contagion ne se déclarait bientôt parmi nous. D'ici à plusieurs jours encore, l'hôpital civique ne sera pas en état de faire face aux premières nécessités d'une épidémie à l'heure actuelle, on est en train de désinfecter l'aile sud de l'établissement. Cette aile devra ensuite recevoir tous les patients de l'hôpital, afin de rendre possible une nouvelle désinfection de l'aile nord, qui sera ensuite réservée pour l'éventualité d'une épidémie de picote.

Heureusement, on a pu retracer l'origine de tous les cas signalés jusqu'ici. A St-Rémi et au Bic, le germe de la maladie a été apporté par un individu venant de Main River, Mich.

Quant aux deux cas de Calumet Island ils proviennent de Sudbury, Ont.

A mesure que le fléau de la picote s'approche de la ville, les autorités sanitaires s'alarment de plus en plus. Ce n'est pas sans une certaine anxiété que le Dr Laberge a appris ce matin que la maladie commence à exercer ses ravages à Laprairie. Cette localité est en relations directes et quotidiennes avec la ville, et ce serait vraiment miracle si la contagion ne se déclarait bientôt parmi nous. D'ici à plusieurs jours encore, l'hôpital civique ne sera pas en état de faire face aux premières nécessités d'une épidémie à l'heure actuelle, on est en train de désinfecter l'aile sud de l'établissement. Cette aile devra ensuite recevoir tous les patients de l'hôpital, afin de rendre possible une nouvelle désinfection de l'aile nord, qui sera ensuite réservée pour l'éventualité d'une épidémie de picote.

Heureusement, on a pu retracer l'origine de tous les cas signalés jusqu'ici. A St-Rémi et au Bic, le germe de la maladie a été apporté par un individu venant de Main River, Mich.

Quant aux deux cas de Calumet Island ils proviennent de Sudbury, Ont.

A mesure que le fléau de la picote s'approche de la ville, les autorités sanitaires s'alarment de plus en plus. Ce n'est pas sans une certaine anxiété que le Dr Laberge a appris ce matin que la maladie commence à exercer ses ravages à Laprairie. Cette localité est en relations directes et quotidiennes avec la ville, et ce serait vraiment miracle si la contagion ne se déclarait bientôt parmi nous. D'ici à plusieurs jours encore, l'hôpital civique ne sera pas en état de faire face aux premières nécessités d'une épidémie à l'heure actuelle, on est en train de désinfecter l'aile sud de l'établissement. Cette aile devra ensuite recevoir tous les patients de